



csm

Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE

# 2014

## Rapport d'évaluation de la Réserve Militaire

Réserviste, civil et militaire à la fois

## EDITO



Le rapport annuel d'évaluation de la réserve militaire revêt cette année une importance toute particulière. Outre le regard qu'il offre sur cette ressource opportune, il préfigure le renouveau que j'ai souhaité apporter à la politique de nos réserves, rendu nécessaire par les tragiques événements qu'a connus notre pays et possible par le vote de l'actualisation de la loi de programmation militaire.

Ce rapport confirme tout d'abord le potentiel que représente notre réserve militaire pour les armées comme pour la gendarmerie. Creuset de compétences, expression du lien permanent entre la défense et le pays, lieu de l'engagement citoyen, la réserve est une composante indissociable de notre action. Ce rapport l'illustre avec la montée en puis-

sance de domaines d'engagement comme la cyberdéfense ou la reconversion.

Il met aussi en lumière l'augmentation des effectifs de la réserve opérationnelle sur le périmètre de la défense, s'agissant notamment des militaires du rang, et l'accroissement concomitant de la part des volontaires issus de la société civile. Je vois dans ces données les premières conséquences des mesures dont j'ai décidé l'entrée en vigueur en 2014, dans un souci de fidélisation de nos réservistes, d'attractivité et d'une plus forte ouverture de notre réserve vers la société civile.

Alors que la menace pèse à un niveau inégalé sur notre sol, la réserve est plus que jamais indispensable à la sécurité de nos concitoyens. Avec la création d'une réserve territoriale regroupant ses composantes départementale, mobile et de la garde républicaine, la gendarmerie nationale a su optimiser son organisation pour allier efficacité et engagement de proximité. Les armées, quant à elles, mobilisent avec succès leurs réservistes pour la protection intérieure dans les milieux aérien, maritime, terrestre et cyber. Ainsi, les évolutions soulignées par ce rapport sont significatives car elles montrent, avant même les événements qui ont endeuillé notre pays en 2015, que nos concitoyens se sont sentis directement concernés par la défense de la France et de ses valeurs.

Cette réalité a pris un visage particulier lors du défilé du 14 juillet 2014, au cours duquel une compagnie du bataillon de réserve Île-de-France a descendu les Champs-Élysées en unité constituée, mettant à l'honneur ces jeunes réservistes et soulignant la valeur de leur engagement dans la défense des libertés de notre pays et dans la sécurité de sa population.

Aujourd'hui, dans le prolongement du discours du Président de la République le 16 novembre dernier faisant suite aux attaques subies à Paris le 13 novembre, je formule une nouvelle ambition pour nos réserves, à la hauteur des défis qui nous attendent. Cette ambition doit être portée par tous, ministère de la défense bien sûr, mais aussi société civile, entreprises, administrations, éducation, monde associatif, réseaux de réservistes... Je compte sur chacun d'entre vous pour en être des relais et des témoins infatigables auprès de nos concitoyens.

Vous pouvez compter, en ce qui me concerne, sur ma détermination pour mener à bien cette politique rénovée, essentielle à la contribution de la défense à la sécurité de notre pays.

M. LeDrian



## CHAPITRE 1 : ETAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2014

<b>1- LA RESERVE OPERATIONNELLE</b>	<b>7</b>
1.1- Emploi	7
1.2- Ressources Humaines	12
<b>2- LA RESERVE CITOYENNE</b>	<b>19</b>
<b>3- ANALYSE BUDGETAIRE (MINISTERE DE LA DEFENSE)</b>	<b>24</b>
<b>4- LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES</b>	<b>25</b>
4.1- Les associations	25
4.2- International	26

## CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2014

<b>1- REFORME DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES</b>	<b>28</b>
<b>2- LA PROTECTION SOCIALE DU RESERVISTE</b>	<b>29</b>
<b>3- LA COMMUNICATION ET LE RAYONNEMENT</b>	<b>30</b>
3.1- Communication	30
3.2- La Journée Nationale du Réserviste (JNR)	30
<b>4- LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES</b>	<b>32</b>
4.1- L'organisation du partenariat	32
4.2- Le dispositif légal et conventionnel du partenariat	33
4.3- Résultats	34
<b>5- LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL</b>	<b>35</b>

<b>CHAPITRE 3 : CONCLUSION</b>	<b>37</b>
--------------------------------	-----------

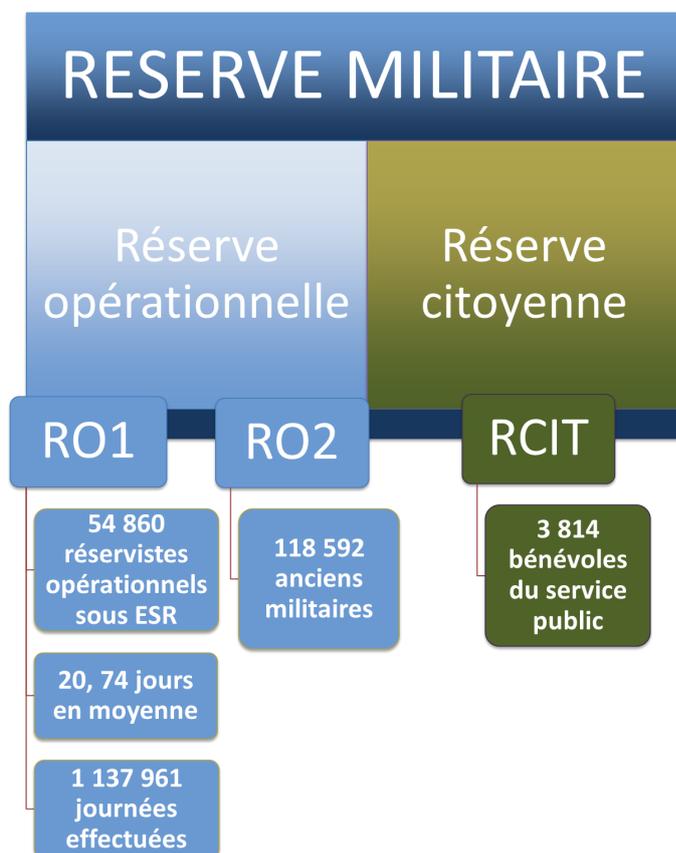
<b>CHAPITRE 4 : ANNEXES</b>	<b>39</b>
-----------------------------	-----------



Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire



# CHAPITRE 1 : ÉTAT DE LA RÉSERVE MILITAIRE EN 2014



- Renforcer les capacités des forces armées
- Entretien l'esprit de défense
- Contribuer au maintien du lien entre la nation et ses forces armées

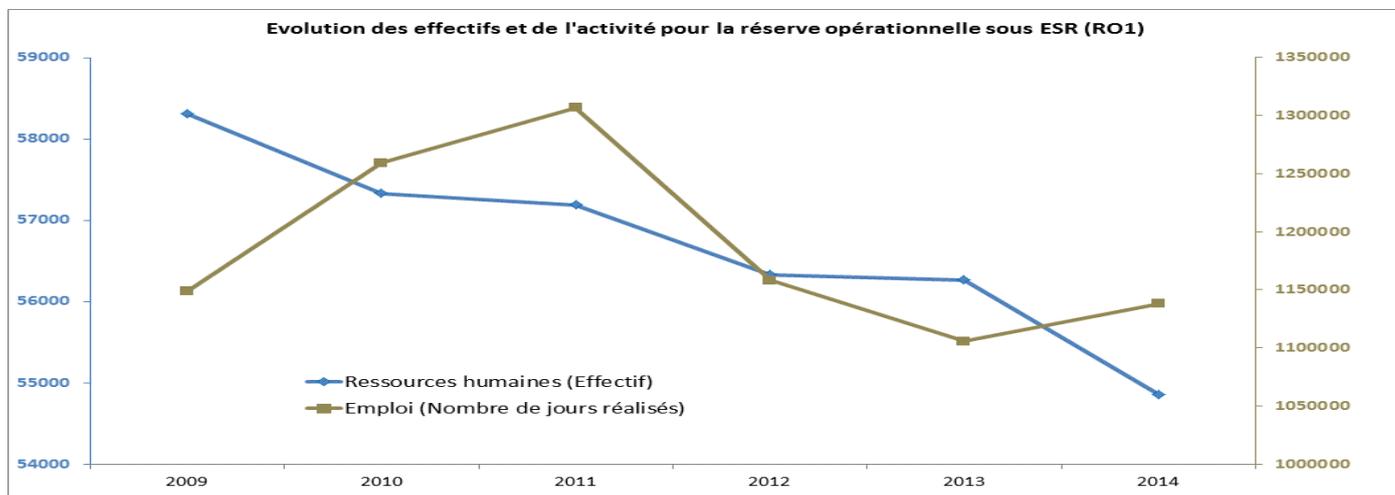


La réserve opérationnelle (RO1) est composée de volontaires, sélectionnés pour leurs compétences et leur disponibilité en fonction des postes disponibles. Ils signent un contrat (engagement à servir dans la réserve ESR) dont la durée, qui peut aller de 1 à 5 ans, est fixée par l'autorité militaire selon les besoins et la disponibilité du réserviste. Ils sont totalement intégrés aux unités militaires et remplissent les mêmes missions que leurs camarades d'active ; ils bénéficient, pendant leur période de réserve, du même statut. Le rôle de cette réserve est de renforcer les unités d'active, en particulier lors des pics d'activité (crises, OPEX, évènements exceptionnels).

La réserve opérationnelle (RO2) est constituée par les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité pendant 5 ans. Conçue pour intervenir en cas de crise grave sur le territoire national, elle est destinée à renforcer la réserve opérationnelle (RO1).

La réserve citoyenne (RCIT) est composée de volontaires bénévoles, agréés pour une durée limitée par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience et de leur intérêt pour les questions relevant de la défense ou de la sécurité nationale. Ils sont employés pour le rayonnement des armées et de la gendarmerie dans la société civile, la promotion de l'esprit de défense et l'apport de compétences spécifiques au profit de leurs employeurs militaires.

# 1 LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE



L'activité de la réserve opérationnelle a augmenté de 2,92 % (+ 32 303 jours) en 2014. En moyenne, 1832 réservistes servent chaque jour au sein des armées. De même, ce sont 1285 réservistes gendarmes qui sont employés quotidiennement.

## 1.1 EMPLOI

« 3 117 réservistes sont employés quotidiennement ».

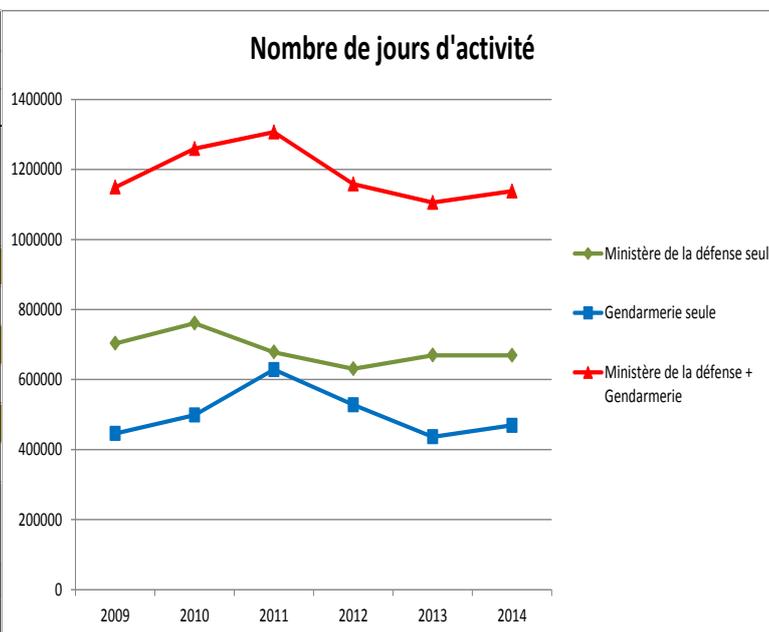
### SITUATION GÉNÉRALE

En 2014, le volume total des activités de la réserve opérationnelle s'élève à **1 137 961 journées**, en augmentation de 2,92 % par rapport à l'année 2013 (1 105 658 journées).

Cette augmentation se traduit par une progression du nombre de jours d'activité au sein de la **gendarmerie de + 7,52 %, soit + 32 816 jours et par une stabilité** au sein du **ministère de la défense (- 513 jours)** malgré la perte de 1402 réservistes, essentiellement dans la gendarmerie.

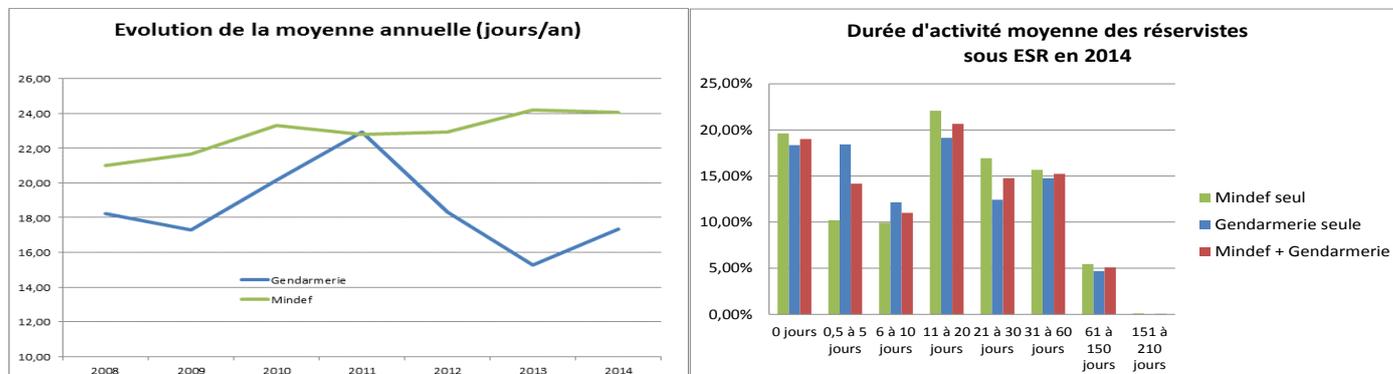
A budget constant par rapport à 2013, les armées ont conservé leurs effectifs et leurs activités stables alors que la gendarmerie, qui a vu son budget augmenter en fin d'année, a privilégié son activité en réduisant ses effectifs par suite d'une réorganisation de sa réserve.

Répartition de l'activité par rapport aux prévisions 2014					
Armées	Nombre de jours				Moyenne annuelle 2014
	Cible 2014 (jours)	Réalisés 2014 (jours)	Cible / Réalisé (%)	Jours réalisés (Année A / Année A-1)	
Terre	514 000	382 128	74,34%	-0,72%	24,73
Marine	172 500	107 350	62,23%	-8,04%	22,86
Air	151 200	112 241	74,23%	-1,94%	25,96
Gendarmerie	487 757	469 139	96,18%	7,52%	17,33
SSA	90 200	60 398	66,96%	19,94%	19,76
SEA	5 400	2 351	43,54%	15,36%	34,07
SCA Aumôniers		2921			38,43
DGA	1000	1433	143,30%	69,19%	12,91
<b>TOTAL</b>	<b>1 422 057</b>	<b>1 137 961</b>	<b>80,02%</b>	<b>2,92%</b>	<b>20,74</b>
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SEUL	934 300	668 822	71,59%	-0,08%	24,07



Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire

## DURÉE D'ACTIVITÉ MOYENNE



Les employeurs militaires considèrent que le temps optimal d'emploi d'un réserviste opérationnel est de **25 jours/an** (efficacité opérationnelle, motivation, intégration dans l'unité, fidélisation).

Les armées et services dépendant du ministère de la défense poursuivent donc cet objectif et ont atteint une moyenne de **24 jours/an**.

La gendarmerie nationale a rénové et adapté l'organisation de ses réserves aux impératifs de sécurité publique générale, de protection des personnes et des biens, en créant la réserve territoriale, issue de la fusion des réserves de la gendarmerie départementale, de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine. Par un rattachement organique au plus près de leurs centres d'intérêts, les réservistes sont mieux fidélisés et plus efficaces en apportant encore plus de lien avec les territoires. Leur activité opérationnelle a ainsi augmenté de **15,27 jours/an** en 2013 à **17,33 jours/an** en 2014. Ce chiffre reste encore en deçà des objectifs permettant de constituer une réserve durablement ancrée au cœur des territoires.

La répartition des durées moyennes d'activité des réservistes a peu évolué en 2014 :

- Les réservistes sans activité en 2014 : 19,01% des réservistes ayant souscrit un ESR n'ont pas effectué d'activité durant l'année 2014. Plusieurs raisons expliquent cette inactivité :
  - réservistes ayant souscrit un ESR pour plusieurs années et qui n'ont plus la disponibilité professionnelle ou ont été muté après la 1<sup>re</sup> année ;
  - réservistes recrutés pour leurs compétences professionnelles à qui l'armée n'a plus de poste à offrir ;
  - les restructurations et les réorganisations au sein des armées et de la gendarmerie.
- Le Livre blanc dispose qu'afin de donner à la réserve opérationnelle les moyens d'atteindre le niveau nécessaire à l'accomplissement de ses missions, il convient d'attirer en priorité des femmes et des hommes disposés à y servir au minimum vingt jours par an et ce pendant plusieurs années. En 2014, **35,14%** des réservistes ont plus de 20 jours d'activité au cours de l'année.
- Une stabilité de l'activité au-delà de 30 jours est à noter, avec **20,38 % contre 20,83% en 2013**.

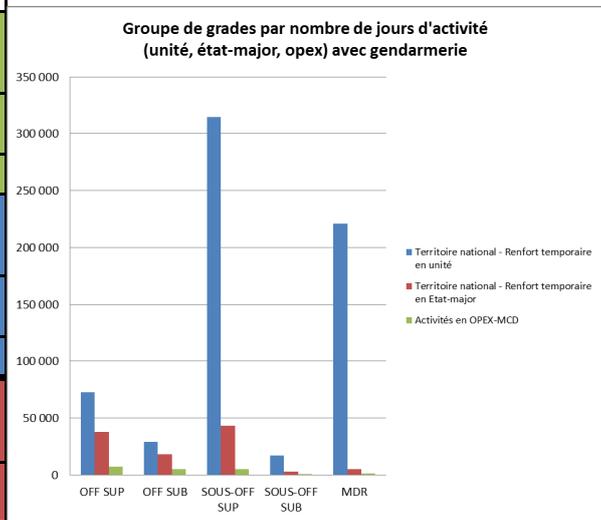
Alors que, dans la gendarmerie nationale, la majorité de l'activité de réserve opérationnelle est faite par des réservistes provenant de la société civile (68,46% de l'activité), nous faisons le constat inverse dans les armées et services dépendant du ministère de la défense (60,08% des activités sont effectuées par des anciens militaires).

Si ce dernier pourcentage permet aux armées de bien répondre au besoin de renfort opérationnel et limite les coûts de formation, les efforts pour répondre aux orientations du Livre blanc qui demande de donner la priorité aux volontaires n'ayant pas d'expérience militaire se poursuivent.

## ORIGINE

- Pour les armées et la gendarmerie, les anciens militaires d'active réalisent en moyenne **27,35 jours/an** comparativement à **16,92 jours/an** pour leurs homologues issus de la société civile. En conséquence, les réservistes issus de la société civile, qui représentent **63,36%** des réservistes, réalisent un peu plus de la moitié des jours d'activité (**51,69%**). De plus, la part de l'activité des anciens militaires amorce une légère décline qu'il conviendra d'accroître.
- La gendarmerie s'appuie principalement sur les réservistes issus de la société civile (**76,29%**). Pour la première fois dans les armées, le pourcentage de réservistes issus de la société civile (**50,75%**) dépasse celui des anciens militaires.

REPARTITION ET PROPORTION DES EFFECTIFS RO1 ET DES JOURS D'ACTIVITE REALISES PAR ORIGINE DE RECRUTEMENT						
	CATEGORIE	Effectif	%	Nb de jours	%	Moyenne annuelle (jours/an)
MINISTERE DE LA DEFENSE SEUL	Anciens militaires* d'active	13 683	49,25%	401 799	60,08%	29,36
	Issus de la société civile	14 102	50,75%	267 023	39,92%	18,94
	TOTAL	27 785	100,00%	668 822	100,00%	24,07
GENDARMERIE SEULE	Anciens militaires* d'active	6 419	23,71%	147 981	31,54%	23,05
	Issus de la société civile	20 656	76,29%	321 158	68,46%	15,55
	TOTAL	27 075	100,00%	469 139	100,00%	17,33
TOTAL	Anciens militaires* d'active	20 102	36,64%	549 780	48,31%	27,35
	Issus de la société civile	34 758	63,36%	588 181	51,69%	16,92



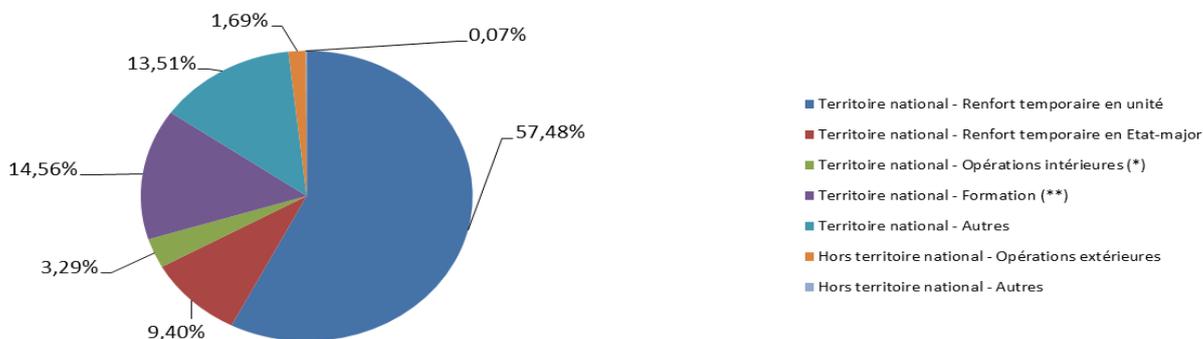
\* citoyens ayant servi un an ou plus au sein des forces armées

TYPES D'EMPLOI

• L'essentiel de l'activité (**66,88 %**) a été consacré à l'emploi des réservistes en renfort direct des unités ou en état-major. On constate, à l'instar de l'active, que les emplois en états-majors concernent essentiellement les sous-officiers supérieurs et les officiers.

• Au sein du ministère de la défense, la majorité d'entre eux sert dans l'armée ou le service qui les a recruté. Cependant, **16%** d'entre eux servent au sein d'organismes interarmées tels que l'EMA (état-major des armées), la DRM (direction du renseignement militaire), le CIAE (centre interarmées des actions sur l'environnement) ou bien encore la DIRISI (direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).

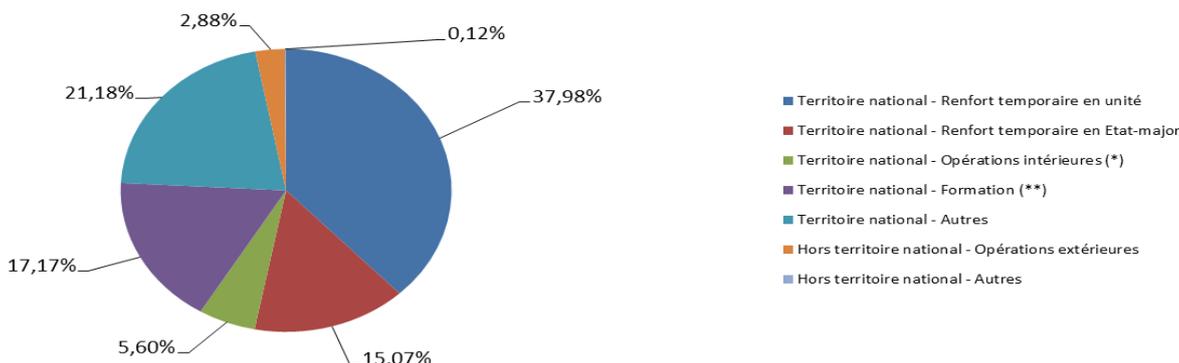
Activités des volontaires sous ESR en 2014 avec gendarmerie (en %)



(\*) VIGIPIRATE, Héphaïstos, G8, G20, plan fourrage, etc.

(\*\*) Les 14,56% de « Territoire national-Formation » (165 732 jours d'activité) se décomposent en 3,83% pour l'activité d'enseignement (43 602 jours) et 10,73% pour l'activité en formation (122 130 jours).

Activités des volontaires sous ESR en 2014 sans gendarmerie (en %)



Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

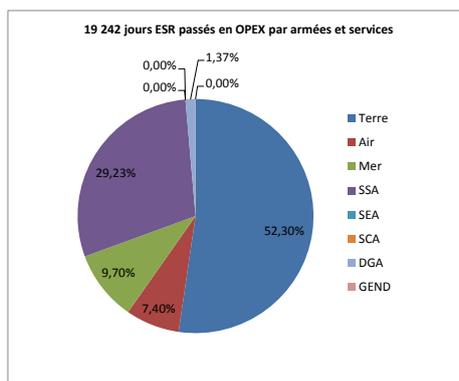
### LES OPERATIONS EXTERIEURES (OPEX)

«321 réservistes ont été projetés en opérations extérieures en 2014, pour une activité qui a légèrement augmenté (+ 1,93 %) par rapport à 2013.»

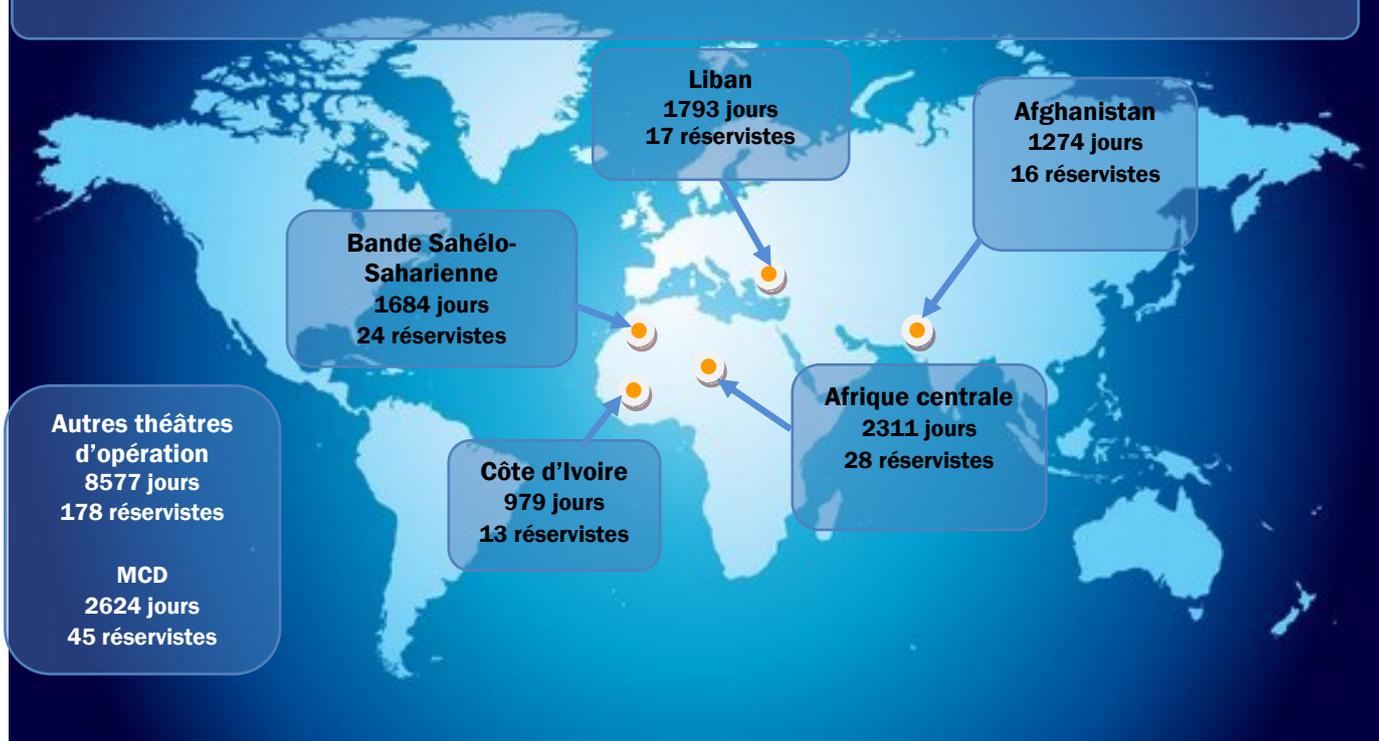
Lors d'une opération ou d'une crise grave, certains réservistes opérationnels sont déployés sur les théâtres d'opérations extérieures afin de mettre leur expérience et leurs expertises au profit des armées françaises, des organismes internationaux (OTAN, ONU, etc.), des gouvernements étrangers et/ou des populations locales.

Le taux d'activité des réservistes des armées (hors gendarmerie) en OPEX en 2014 (2,88 % du nombre total de jours d'activité) reste stable comparativement à l'année 2013. Le taux d'activité en OPEX avec la gendarmerie nationale est de 1,69%. 321 personnels projetés ont réalisé 19 242 jours (+ 366 jours par rapport à 2013).

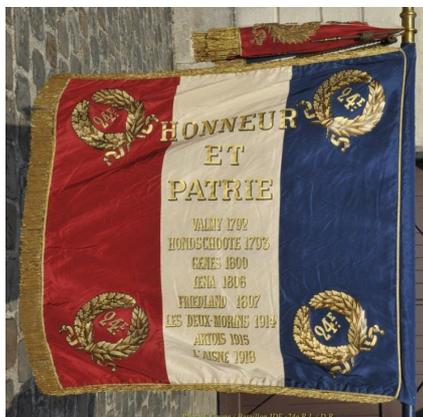
L'armée de terre et le service de santé des armées (SSA) sont toujours les principaux pourvoyeurs de réservistes opérationnels sur les théâtres d'opérations avec respectivement 52,30% et 29,23% du nombre de jours d'activité en OPEX au titre de l'année 2014. Les réservistes sont présents dans toutes les unités, certains opèrent au profit du COS (commandement des opérations spéciales), de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure), du CIAE (centre interarmées des actions sur l'environnement) ou encore à la DRM (direction du renseignement militaire).



### Répartition des jours ESR dédiés aux opérations extérieures et du personnel projeté



## LE BATAILLON DE RESERVE ILE-DE-FRANCE



Le bataillon de réserve opérationnelle Ile-de-France (24<sup>e</sup> RI), créé le 27 juin 2013 et subordonné organiquement à la 1<sup>re</sup> brigade logistique, est composé actuellement de 194 personnes dont 99% de réservistes opérationnels et appuyé par une cellule de personnel d'active dit « noyau d'active ».

Sa mission première est de disposer d'une capacité supplémentaire de gestion de crise, prioritairement consacrée à l'Ile-de-France. Aux ordres de l'état-major de la 1<sup>re</sup> brigade logistique, il est chargé de mettre sur pied des unités PROTERRE engagées prioritairement dans Paris et la région Ile-de-France et doit être en mesure de participer à la protection des PC et zones logistiques déployés sur le territoire national.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le 14 juillet dernier, 50 réservistes hommes et femmes de ce bataillon ont défilé en unité constituée sur les Champs-Élysées au sein du « module réserve » composé de 91 personnes.

## CYBER SECURITE ET CYBER DEFENSE

Le LBDSN 2013 a prescrit le développement d'une réserve de cyberdéfense activable en cas de crise majeure. La réactualisation de la LPM y consacre des moyens.

Sous le commandement national de l'officier général de cyberdéfense, la réserve de cyberdéfense s'appuierait sur des cellules régionales, en cohérence avec la chaîne OTIAD. Au terme de la montée en puissance, la réserve de cyberdéfense réunira **4260 réservistes citoyens et opérationnels**. Elle sera activée via le CPCO pour des actions au profit du ministère de la défense, ou via les processus de réquisition ou d'activation sur décret, quand elle agira au profit de l'ANSSI ou d'autres entités de l'Etat.

La **réserve opérationnelle** de cyberdéfense aura pour principale fonction de renforcer l'expertise de la chaîne cyber du ministère de la défense. Elle permettra à l'Etat de disposer d'une capacité d'action démultipliée en cas d'attaque cyber ou de catastrophe majeure ayant une implication dans le cyber et contribue, à ce titre, à la résilience de la nation. Les interventions porteront principalement sur les réseaux non classifiés et non sensibles des opérateurs d'importance vitale, des administrations et de leurs sous-traitants.

**Pour la réserve citoyenne** : « Compte tenu des enjeux multiples et croissants dans ce domaine, une réserve citoyenne sera particulièrement organisée et développée pour la cyber défense, mobilisant en particulier les jeunes techniciens et informaticiens intéressés par les enjeux de sécurité. »

Ainsi un réseau de réservistes citoyens a été constitué sous l'autorité de l'officier général cyber défense en place à l'état-major des armées ; il est à présent co-piloté avec la DGGN.

Le réseau de réserve citoyenne cyber défense rassemble des professionnels et des étudiants en fin d'études ou s'intéressant de près au domaine de la cyber sécurité et de la cyber défense.

### Quels sont ses objectifs ?

Il vise à sensibiliser, expliquer, débattre et proposer, organiser et susciter des événements contribuant à faire de la cyber défense une priorité nationale, tout en concentrant l'action du réseau sur les aspects les plus régaliens et les volets les plus stratégiques.

Le réseau cyber défense de la réserve citoyenne travaille au bénéfice de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), des armées et de la gendarmerie nationale. Une moitié de son activité s'exerce dans 7 régions sous la forme de 6 thématiques fédérant le travail de 6 groupes de travail. L'autre se tient à Paris sous la forme de groupes de réflexion et de missions individuelles de conseil et d'expertise.

### Comment travaille-t-il ?

Il fonctionne sur le principe **des groupes de travail**, chacun mené par un chargé de mission. La coordination générale est assurée par un comité exécutif qui rassemble des réservistes et des étatiques, l'un des réservistes exerçant la fonction de « coordonnateur national du réseau cyberdéfense ». Les **six groupes de travail** se réunissent autour d'une thématique définie :

- Un groupe « **élus et journalistes** » intéressés par l'émergence d'une culture de cyber défense ;
- Un groupe « **jeunes** » à destination des étudiants et des jeunes professionnels. Cela se concrétise notamment par la mise en place d'activités de sensibilisation à destination de ce public au travers de conférences, d'interventions dans les universités, les écoles, d'actions d'information sur les métiers existants... ;
- Un groupe « **évolution de l'engagement citoyen** », qui contribue aux réflexions sur les évolutions possibles d'une réserve spécifique dédiée à la cyber défense ;
- Un groupe « **think tanks et réflexion stratégique** », en soutien à la réflexion stratégique et aux évolutions techniques au sein des universités, des laboratoires et des think tanks. Il s'agit par exemple de cartographier la recherche française en matière cyber et de susciter des réflexions dans ce domaine ;
- Un groupe « **PME/PMI** » afin de les sensibiliser aux questions de cyber sécurité/cyber défense ;
- Un groupe « **grandes entreprises** » dont l'objectif est similaire au groupe « PME/PMI ».



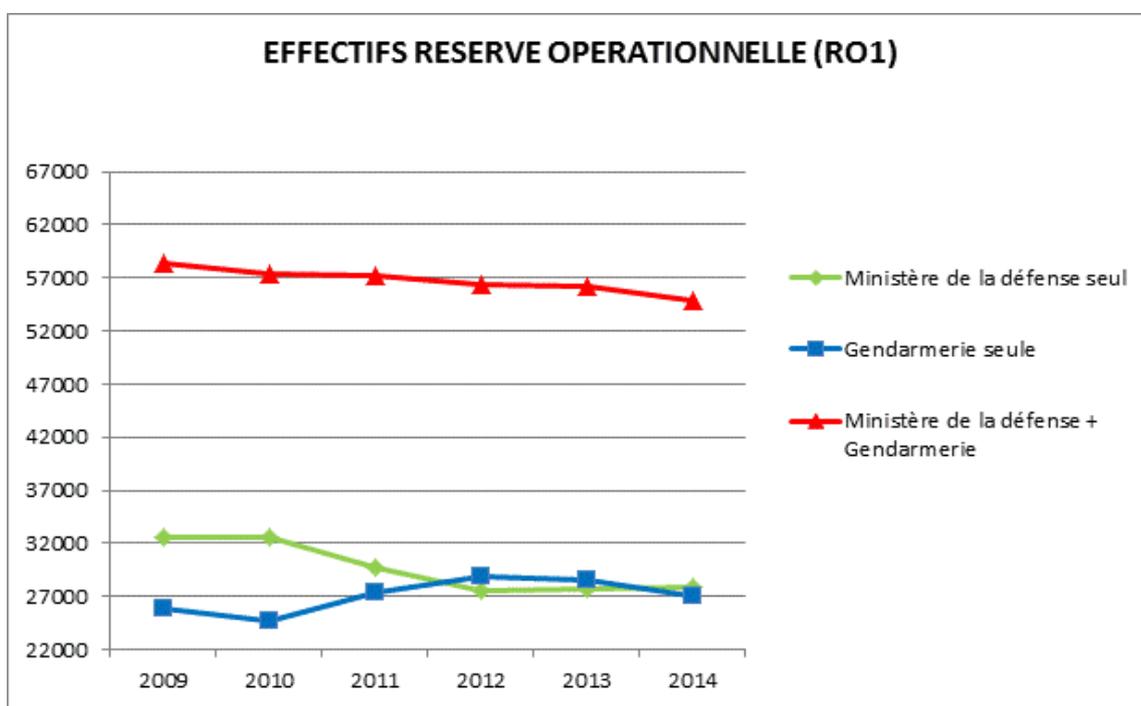
## 1.2 RESSOURCES HUMAINES

### SITUATION GÉNÉRALE

En 2014, le nombre de réservistes opérationnels diminue de 2,49% (- 1402 réservistes opérationnels) pour **54 860** réservistes opérationnels dénombrés.

La gendarmerie enregistre une forte baisse avec **- 5,27 %** de ses effectifs soit **- 1507 réservistes**. Les armées, quant à elles, restent stables avec **+ 105 réservistes** par rapport à 2013.

L'objectif des volontaires fixé pour 2014 de **64 657** réservistes opérationnels a été satisfait à **84,85 %** (par rapport à la LPM 2009-2014). L'objectif, fixé en 2009, n'est pas totalement atteint essentiellement pour des raisons budgétaires (budget de formation, budget de recrutement,...). Seule la gendarmerie, qui a vu son budget abondé en fin d'année, a dépassé ses objectifs initiaux.



### ESR réalisés en 2014

	Cible 2014	Réalisés	% réalisés / cibles	Effectifs réalisés (Année A / Année A-1)
Terre	21 500	15 453	71,87%	+0,18%
Marine	7 500	4 696	62,61%	-2,71%
Air	6 300	4 324	68,63%	-0,74%
Gendarmerie	24 977	27 075	108,40%	-5,27%
SSA	4 100	3 056	74,54%	+4,62%
SEA	180	69	38,33%	+4,55%
SCA aumôniers		76		
DGA	100	111	111,00%	+30,59%
<b>TOTAL</b>	<b>64 657</b>	<b>54 860</b>	<b>84,85%</b>	<b>-2,49%</b>

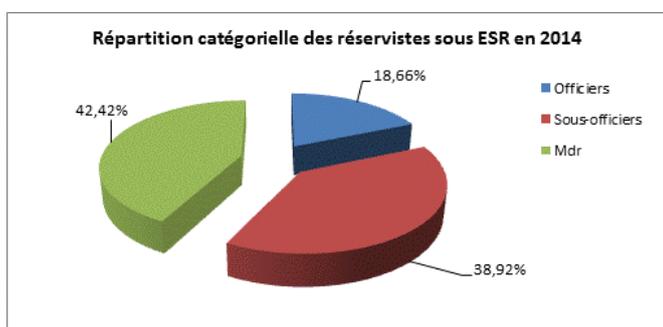
« La gendarmerie nationale emploie un réserviste opérationnel sur deux. »

## SITUATION PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

En 2014, les effectifs par catégorie de grade sont :

- **10 235** officiers ;
- **21 351** sous-officiers ;
- **23 274** militaires du rang.

La ventilation globale des militaires sous ESR se présente de la façon suivante (gendarmerie comprise) :

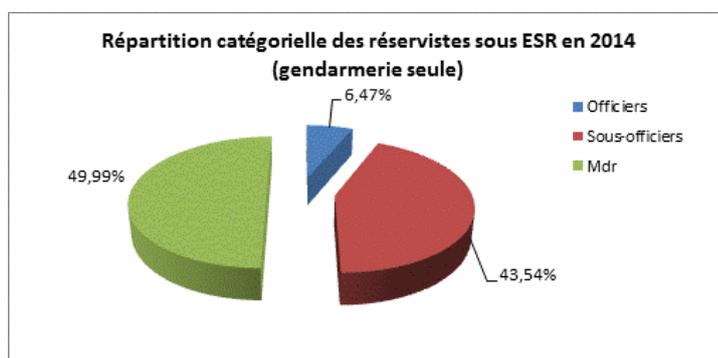


- Officiers (OFF) : **+ 33**
- Sous-officiers (S-OFF) : **- 198**
- Militaires du rang (MDR) : **- 1 237**

Compte tenu de la baisse des effectifs, le nombre d'officiers reste stable par rapport à 2013. En revanche, les catégories des sous-officiers et des militaires du rang voient leurs effectifs baisser respectivement de **0,92%** et de **5,05%**. Ces chiffres s'expliquent par la baisse des effectifs de la gendarmerie qui enregistre **- 1,47 % de sous officiers et - 8,47 % de militaires du rang**, alors que les chiffres du ministère de la défense restent stables.

Il est à noter que la gendarmerie nationale s'appuie tout particulièrement sur une population composée de militaires du rang. **50 %** des réservistes ayant souscrit un ESR dans la **gendarmerie nationale** sont des **militaires du rang**.

Cette donnée explique donc la différence qui existe entre le coût moyen d'une journée d'activité sous ESR dans la gendarmerie nationale et le coût moyen d'une journée d'activité sous ESR dans les armées (graphique page 24).

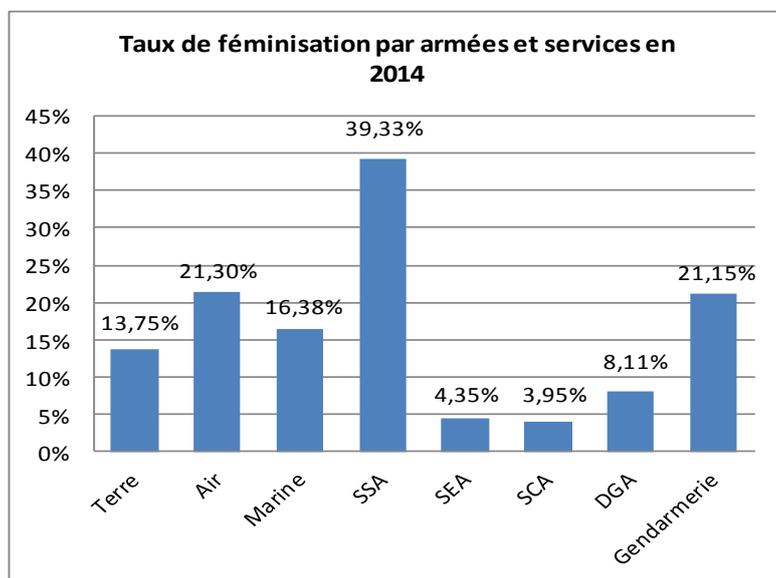


**« Un réserviste sur deux ayant souscrit un ESR dans la gendarmerie nationale est militaire du rang. »**



Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

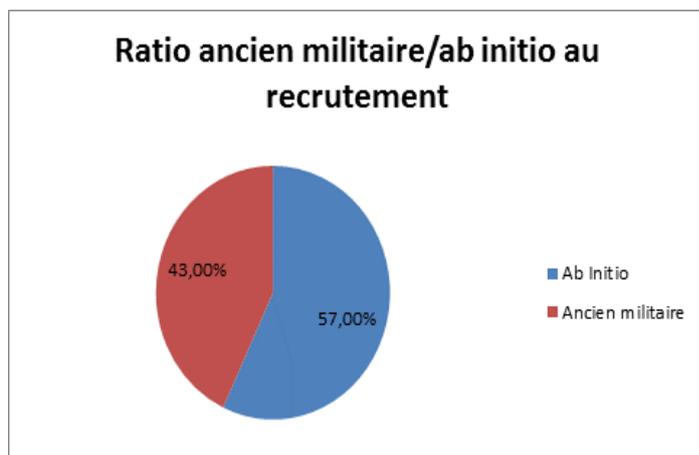
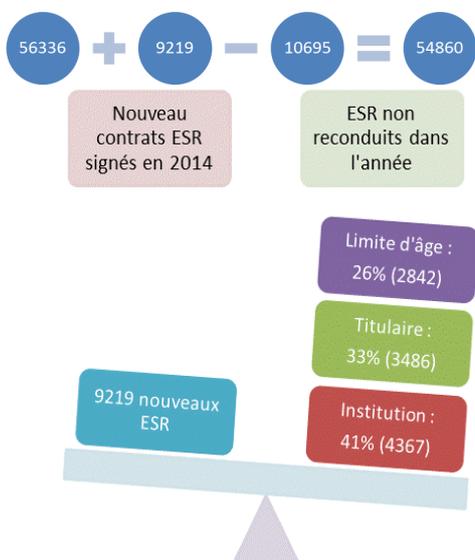
Enfin le taux de féminisation se maintient à hauteur de **19,61%** en 2014 avec une disparité entre les armées et services.



« Le taux de féminisation est stable à hauteur de **19,61%**. Le service de santé se singularise avec plus d'un réserviste opérationnel sur trois féminin. »

### FIDELISATION DES RESERVISTES

Le renouvellement des réservistes reste élevé en 2014. En effet, **10 695 ESR** non pas été reconduits pour des raisons de limite d'âge, de résiliation volontaire ou de résiliation par l'institution pour inadaptation à l'emploi. Les départs ont été remplacés à **86,19%** (**9 219** nouveaux engagements). L'objectif de recrutement de personnel issu de la société civile prioritairement aux anciens militaires, 70/30 souhaité par le ministre, a été partiellement atteint puisque la majorité des nouveaux contrats (**57%**) ont été signés par des personnes directement issues de la société civile.

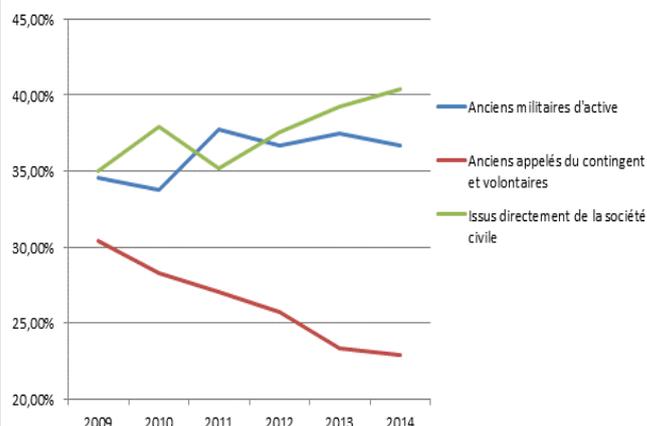


## REPARTITION PAR ORIGINE, FORCES ARMÉES ET FORMATIONS RATTACHÉES

Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire

REPARTITION ET PROPORTION DES EFFECTIFS RO1 PAR ORIGINE DE RECRUTEMENT			
	CATEGORIE	Effectif	%
MINISTERE DE LA DEFENSE SEUL	Anciens militaires* d'active	13 683	49,25%
	Issus de la société civile	14 102	50,75%
	TOTAL	27 785	100,00%
GENDARMERIE SEULE	Anciens militaires* d'active	6 419	23,71%
	Issus de la société civile	20 656	76,29%
	TOTAL	27 075	100,00%
TOTAL	Anciens militaires* d'active	20 102	36,64%
	Issus de la société civile	34 758	63,36%
	TOTAL	54 860	100,00%

### Répartition par origine des réservistes sous ESR



\* citoyens ayant servi un an ou plus au sein des forces armées

Cette année encore, l'évolution de la répartition s'opère au profit des personnes directement issues de la société civile. La décroissance naturelle des effectifs des anciens appelés du contingent se poursuit lentement.

La répartition par origine des RO1 se traduit ainsi :

**36,64 % d'anciens militaires d'active** (en **diminution de presque 1 point** par rapport à 2013 (37,49 %)).

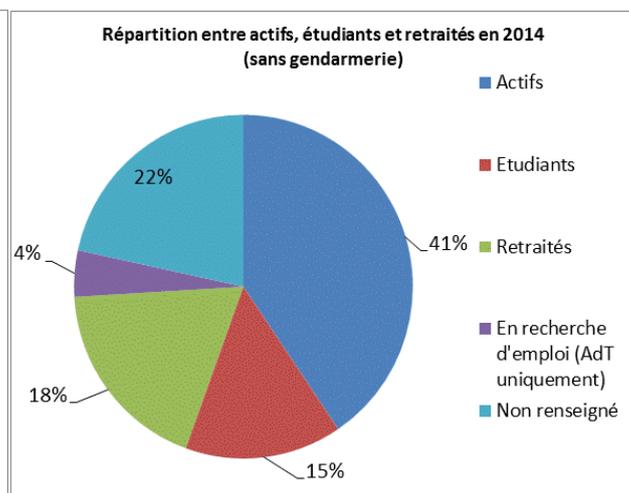
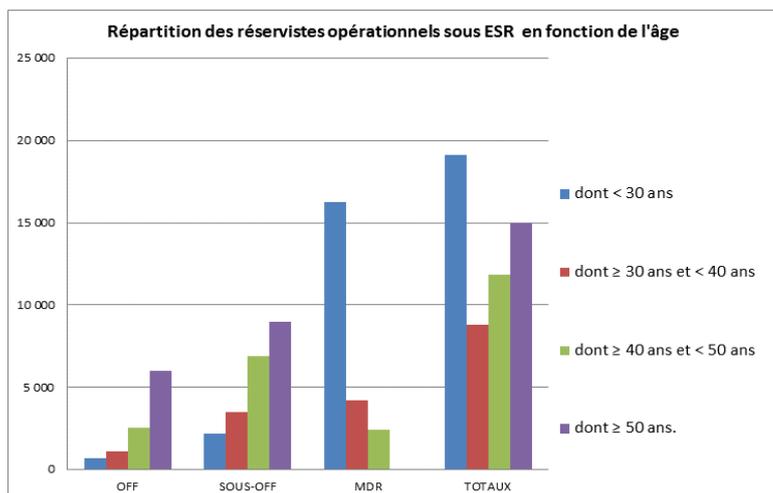
**63,36% issus de la société civile** répartis comme suit :

- **17,61%** d'anciens du contingent ;
- **5,31 %** issus du volontariat dans les armées ;
- **40,44%** issus directement de la société civile (**soit une hausse de 1,23 points**).

« La majorité des nouveaux contrats ESR a été signée par des personnes issues de la société civile. »

## LES DONNÉES SOCIO-PROFESSIONNELLE

**58% des officiers** sous ESR ont **50 ans et plus**. Ce chiffre tombe à **42%** en ce qui concerne les sous-officiers. Il est à noter que le vivier de militaires du rang est jeune dans la mesure où **71%** de ses effectifs ont **moins de 30 ans**.



## LA FORMATION MILITAIRE INITIALE DES RESERVISTES

Remplaçant les préparations militaires, les **périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale** (PMIPDN) sont des formations dispensées aux volontaires, âgé(e)s de plus de 16 ans et de moins de 30, durant les vacances scolaires. Ces périodes constituent un des vecteurs pour intégrer la réserve militaire.

Elles contribuent à l'éducation militaire des citoyens et doivent permettre de susciter leur adhésion à l'organisation de la défense militaire, ainsi que de leur faire mieux percevoir l'esprit de défense et les valeurs qui s'y rapportent.

Ainsi, tout en participant pleinement à l'effort de promotion et de recrutement des forces armées, les PMIPDN contribuent à maintenir le lien armée-nation.

La formation est sanctionnée par la délivrance d'un brevet.

Les **PMIPDN** sont développées dans toutes les forces armées :

- **Armée de terre** : PM découverte, PM perfectionnement : supérieures, spécialisées et parachutistes ;
- **Marine nationale** : PM Marine, Marine marchande ou état-major ;
- **Armée de l'air** : PMI, PMP ;
- **Gendarmerie nationale** : PMG, PMSG.

La **formation militaire initiale du réserviste** (FMIR) est, en 2014, la première formation suivie sous ESR par l'essentiel des volontaires, quel que soit le corps ou le statut.

Son organisation n'est soumise à aucun modèle standardisé, ni dans le contenu, ni dans la durée. La **FMIR** est le passage obligé pour une promotion ou une nomination.

Chaque force armée adapte le dispositif de formation à ses besoins spécifiques.

La possibilité est offerte, pour les candidats retenus pour être sous-officiers ou officiers de réserve, de suivre directement une formation initiale élémentaire (FIE) ou une formation initiale des officiers de réserve (FIOR).

Le **service de santé des armées** met en œuvre un système de formation réparti en séquences adaptées au niveau de responsabilité envisagé.

Le **service des essences des armées**, le **service du commissariat des armées** et la **direction générale de l'armement** ne proposent pas ce dispositif en raison de la spécialisation professionnelle élevée de leurs réservistes. Cependant, le SEA et la DGA interviennent dans l'encadrement des journées défense et citoyenneté (JDC).

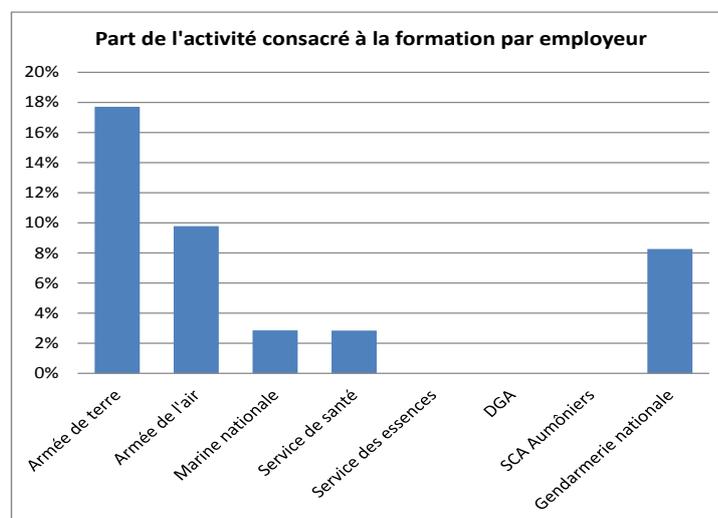
Durant l'année 2014, **14,56 %** de l'activité, soit **165 732 jours** ont été consacrés à la formation.

Cette activité est en hausse de **25 %** par rapport à 2013 (132 435 jours), conséquence du recrutement de personnes issues du civil essentiellement.

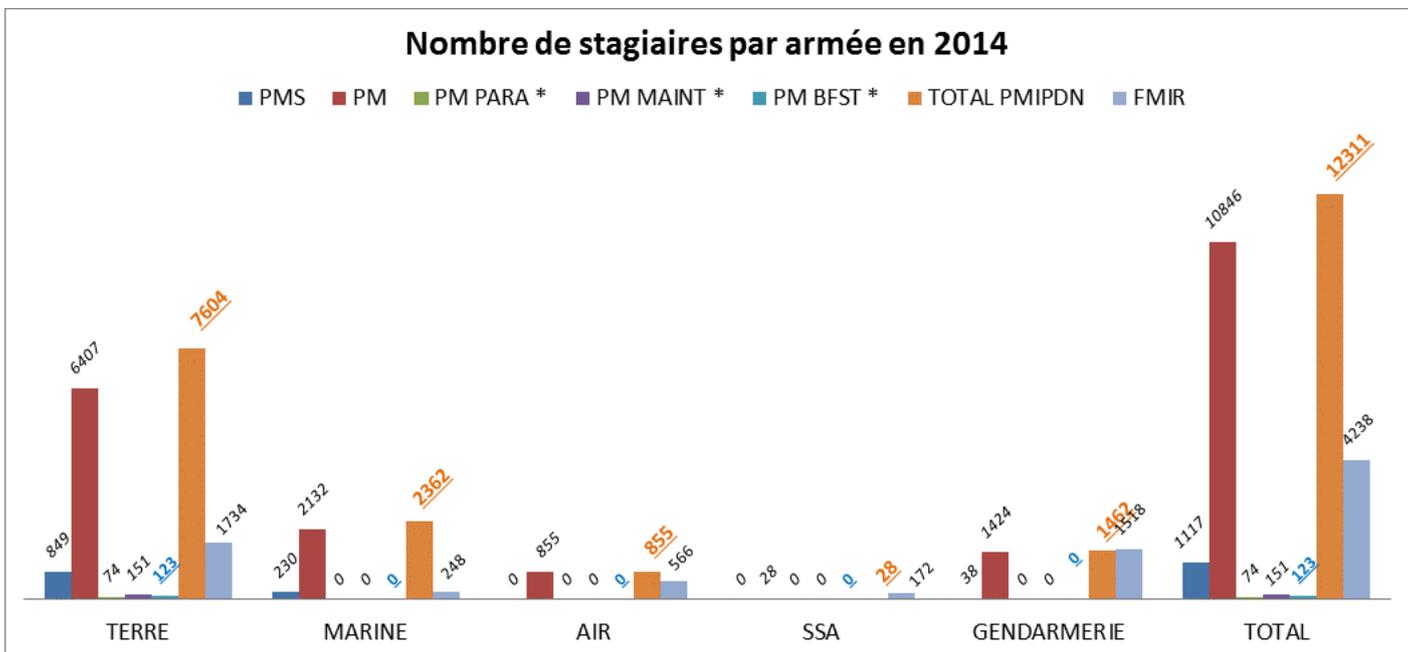
Activité en formation en 2014		
	Nb de jours	Effectifs réalisés (Année A / Année A-1)
Terre	78 334	+16,4%
Marine	17 794	+216,3%
Air	15 735	+21,7%
Gendarmerie	50 879	+12,3%
SSA	2 874	+124,9%
SEA	67	NA
DGA	49	NA
<b>TOTAL</b>	<b>165 732</b>	<b>+ 25,1%</b>

NA : Non Applicable

La répartition des formés au profit des employeurs est la suivante :



« En 2014, 165 732 jours (14,56% de l'activité) ont été consacrés à la formation. »



(\*) Stages spécifiques TERRE



CARTOGRAPHIE

La répartition géographique des réservistes opérationnels sous ESR (RO1) en 2014 présente peu de différences majeures par rapport à celle de l'année précédente. La disparité déjà mentionnée entre les régions du centre du pays, à densité moindre et les extrémités de l'hexagone où la concentration est globalement plus élevée est toujours apparente.

Aucun département ne compte moins de 93 RO1 (Lozère) et les départements qui emploient le plus de réservistes opérationnels restent le Var (2 596 RO1) et Paris (2 526 RO1).

La population de RO1 dans les départements d'outre-mer atteint 1 521 et près de 712 dans les collectivités d'outre-mer.

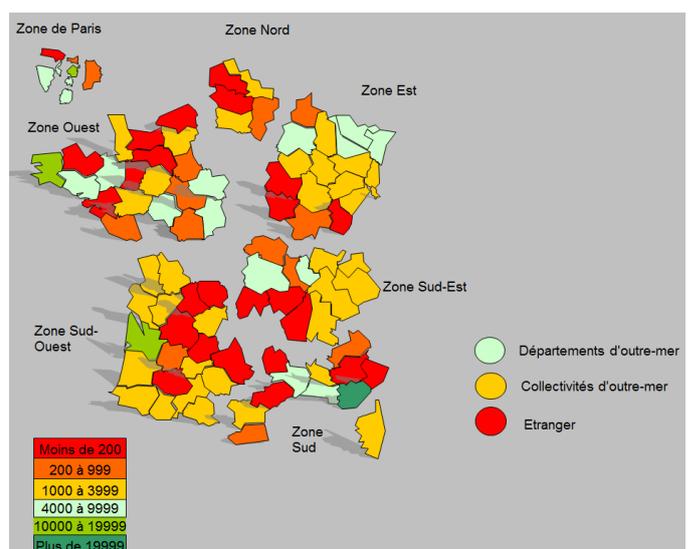
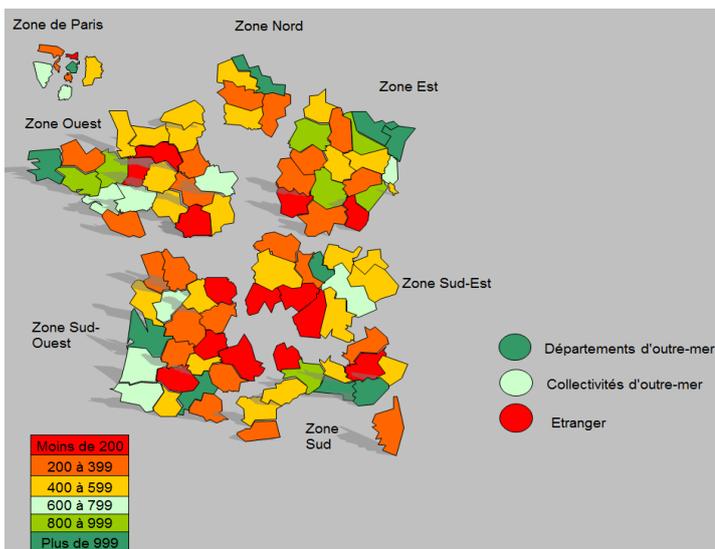
Les cartes de France ci-dessous présentent une comparaison entre la répartition géographique des réservistes opérationnels (RO1) et la répartition géographique des militaires d'active.

On constate globalement une correspondance dans la répartition des deux populations. Cette correspondance apparaît en particulier pour les hautes densités dans les régions sud-est, sud-ouest et ouest. La situation de la région est est plus nuancée car, toutes proportions gardées, la présence de ré-

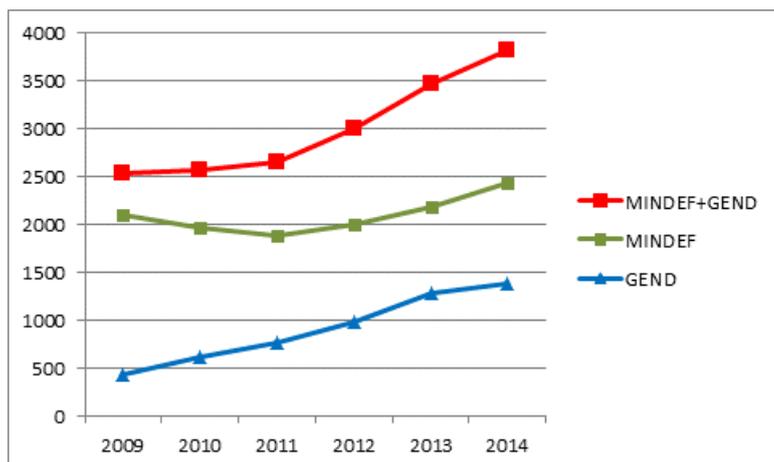
servistes dans certains départements y est plus importante que celle des militaires d'active. En revanche, des densités moyennes à faibles subsistent dans le centre du pays pour les deux populations. Les départements suivants restent particulièrement concernés : Creuse, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Aveyron, Lot. Il est à noter que seul l'Ardèche marque une progression de +30 réservistes opérationnels. Le constat est identique dans la région nord, reflet de zones de faible présence militaire. Dans cette dernière région, le département du Pas-de-Calais fait cependant toujours exception en présentant un effectif significatif de RO1 (524) pour une faible proportion de militaires d'active.

CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE DES  
RESERVISTES OPÉRATIONNELS (RO1)  
(MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET  
GENDARMERIE)

CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE DES  
MILITAIRES D'ACTIVE - CIBLE 2015  
(MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SEUL)



# 2 LA RESERVE CITOYENNE

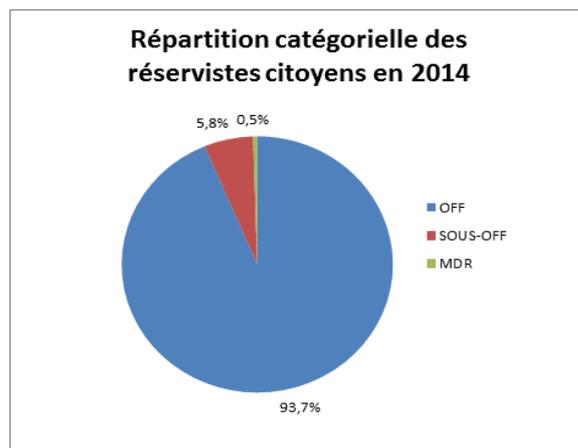


## STRUCTURE

La population de **réservistes citoyens agréés (RCIT)** a connu une augmentation significative en 2014 puisqu'au 31 décembre ses effectifs s'élevaient à **3 814**, soit **10,1 %** de plus qu'en 2013 (3464). Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

- **2 435** pour les armées, en hausse de **11,49 %**
- **1 379** pour la gendarmerie, en hausse de **7,73 %**

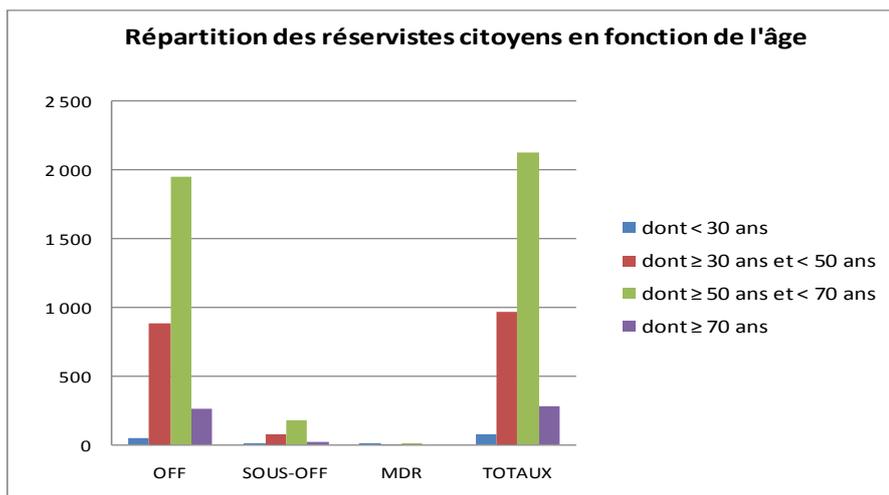
Les profils demandés pour les réservistes citoyens correspondent généralement à un grade d'officier, d'où le pourcentage très élevé (**93,7%**) dans cette catégorie.



« Les profils demandés pour les réservistes citoyens correspondent généralement à un grade d'officier, d'où le pourcentage très élevé (93,7%) dans cette catégorie. »

### AGE DES RESERVISTES CITOYENS

Les réservistes citoyens ont été jusqu'à maintenant recrutés sur des critères d'expérience et de capacité de rayonnement. La **moyenne d'âge supérieure à 50 ans** est donc cohérente avec cette politique de recrutement. Des actions sont menées pour diversifier le vivier et de mieux répondre à tous les besoins territoriaux de promotion de l'esprit de défense.



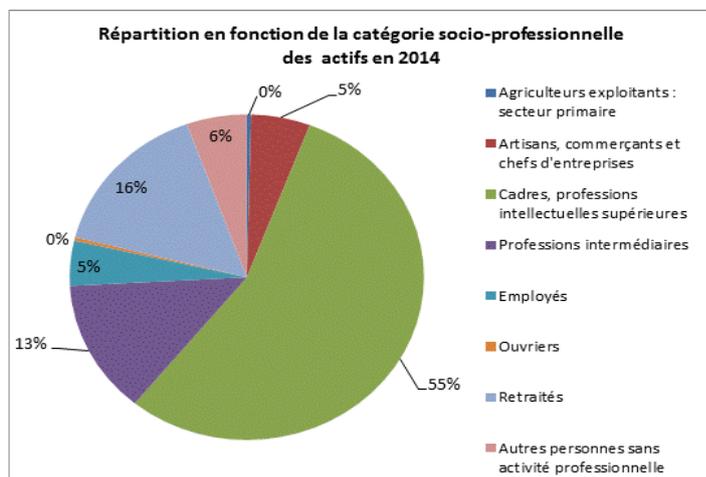
### LES DONNÉES SOCIOPROFESSIONNELLES DE LA RESERVE CITOYENNE

Les données socioprofessionnelles (hors gendarmerie) répartissent les réservistes citoyens de la manière suivante :

- **66 %** des effectifs sont des actifs ;
- **20 %** sont des retraités ;
- **1 %** sont des étudiants ;
- **13 %** ne sont pas renseignées.

La majorité des réservistes citoyens ayant une activité professionnelle sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure (**55 %**).

Remarque : le graphique décrit la situation avec la gendarmerie.



### EMPLOI DES RESERVISTES CITOYENS

La réserve citoyenne constitue un soutien nécessaire aux autorités ministérielles et aux forces armées et formations rattachées pour relever **cinq défis principaux** inscrits dans la directive bimestrielle d'octobre 2013 :

- le rayonnement des « forces armées » dans la société civile ;
- l'enseignement de défense ;
- la résilience de la nation ;
- l'expertise au profit des armées ;
- l'aide au recrutement et l'aide à la reconversion.



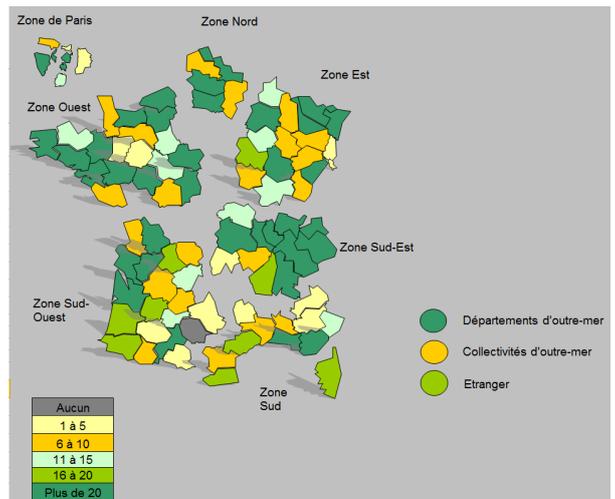
Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

LA QUALITE PARTENAIRE DE LA RESERVE CITOYENNE

Par l'article L. 4211-1 alinéa IV du code de la défense, les associations de réservistes, d'anciens militaires ou celles dont les activités contribuent à la promotion de la défense, peuvent se voir attribuer la qualité de « partenaire de la Réserve Citoyenne » en signant une charte d'adhésion aux principes et aux missions de la réserve citoyenne. Ainsi, au 31 décembre 2014, **20 associations** étaient « **partenaire de la réserve citoyenne** ».

CARTOGRAPHIE DE LA RESERVE CITOYENNE

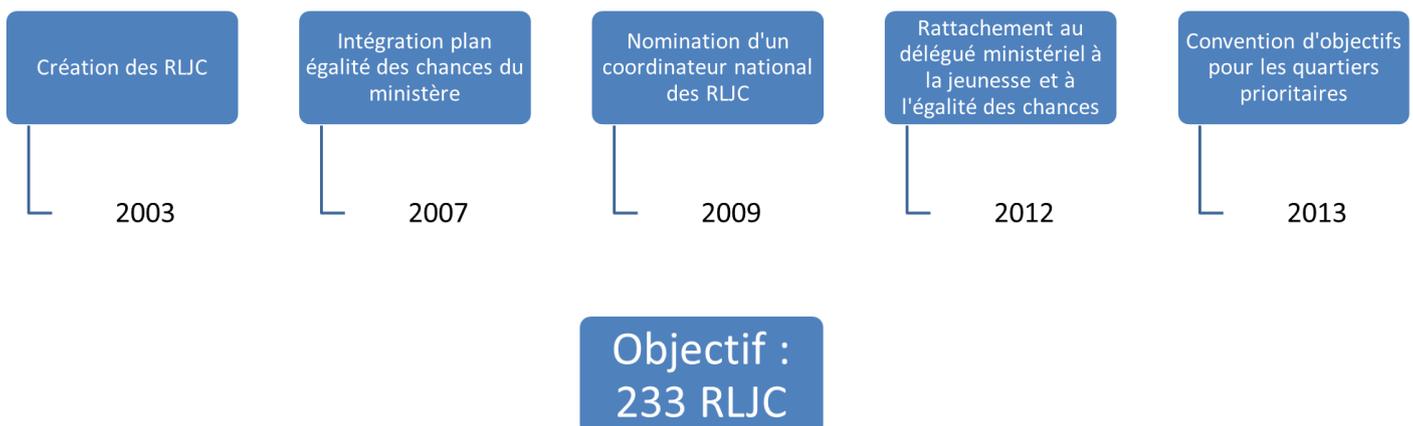
La physionomie de la cartographie 2014 de la réserve citoyenne traduit globalement l'augmentation des effectifs. Cette hausse des effectifs est particulièrement remarquable pour le département des Hauts-de-Seine où la progression passe de 114 à **280 volontaires** en 2014. A l'exception du département du Tarn, la cartographie montre que tous les départements et les territoires d'outre-mer possèdent au moins 1 réserviste citoyen. 14 départements (contre 10 en 2013) regroupent entre 1 et 5 réservistes citoyens alors que 40 (au lieu de 52 en 2013) en affichent 21 ou plus. Paris et les Hauts-de-Seine représentent le tiers des réservistes citoyens.



LES RÉSERVISTES LOCAUX À LA JEUNESSE ET À LA CITOYENNETÉ (RLJC)

Faisant partie de la réserve citoyenne, les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) sont les ambassadeurs de la défense auprès des jeunes défavorisés. Ces bénévoles, dont la nomination est soumise à l'agrément de l'officier général de la zone de défense et de sécurité (OGZDS) où ils exercent et qui sont placés sous l'autorité des délégués militaires départementaux, ont pour mission de travailler dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'y rentrer en

contact avec les jeunes et de leur présenter toutes les opportunités que peut leur offrir le monde de la défense. S'ils informent les jeunes sur les métiers de la défense et le recrutement des armées, ils doivent aussi les sensibiliser à la nécessité de se faire recenser et de participer à la JDC et leur faire connaître l'ensemble des dispositifs contenus dans le plan d'égalité des chances du ministère de la défense.



Les RLJC sont aujourd'hui près de **180**, quatre fois plus nombreux qu'en 2010. Depuis juillet 2012, ils sont rattachés au délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC). Ils sont encadrés par des coordonnateurs zonaux (un par zone de défense et de sécurité) et par un coordonnateur national.

Les RLJC ont trois objectifs majeurs : **répandre l'esprit de défense, développer la citoyenneté et promouvoir le devoir de mémoire**. Pour ce faire, ils organisent des forums de la défense, des séjours de jeunes dans des unités militaires, des activités sportives, culturelles ou mémorielles, participent dans des établissements scolaires à des journées "portes ouvertes" ou à des forums pour l'emploi. Bénévoles, ils peuvent toutefois, sur justificatif, être défrayés pour certaines de leurs activités (frais de déplacement notamment).

L'action des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté est aujourd'hui **reconnue et prise en compte au niveau interministériel**. La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires, **signée en juillet 2013** entre le MINDEF, le MIDAC et le ministre délégué chargé de la ville, prévoit une **adaptation progressive**, actuellement en cours, **du réseau des RLJC à la nouvelle géographie de la politique de la ville**.

Par ailleurs, conformément au chapitre de cette Convention d'objectifs prévoyant le développement des actions mémorielles dans les quartiers prioritaires, les services du DMJEC viennent de lancer, en partenariat avec la fondation Varenne (groupe La Montagne-Centre France), un concours intitulé **« Mon quartier en ma ville en 14/18 »**, qui s'adresse à des jeunes encadrés par des RLJC. Ce concours vient de recevoir le label de la mission centenaire 14-18 et prendra fin en 2018.

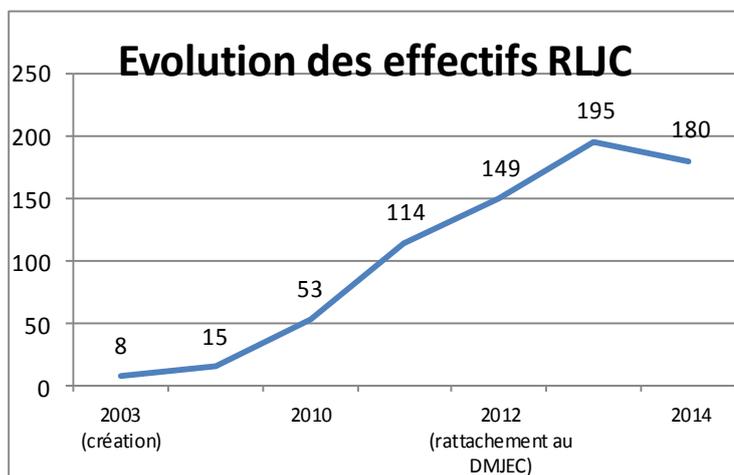
La baisse observée entre 2013 et 2014 est due à la disparition des RLJC gendarmes (-7), au reclassement de 2 réservistes citoyens comptabilisés à tort en RLJC et aux départs souhaités par les RLJC eux-mêmes ou par leurs autorités d'emploi (- 6 ). Ce chiffre devrait toutefois remonter assez rapidement compte tenu des droits ouverts.

Le nouvel objectif des effectifs de RLJC passe de **220 à 233** et correspond à la nouvelle géographie de la politique de la ville :

- 178 quartiers prioritaires au niveau national en métropole ;
- 55 quartiers prioritaires au niveau régional en métropole.

Pour atteindre cet objectif, une politique active de recrutement de nouveaux réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté devra être mise en place, via la chaîne de commandement OTIAD, en ciblant prioritairement les 233 quartiers prioritaires « d'intérêt national » et « d'intérêt régional » définis en métropole. Dans chaque zone de défense et dans chaque département, les objectifs de recrutement à atteindre seront établis en liaison avec le DMJEC, le coordonnateur national et les coordonnateurs zonaux des RLJC, qui fourniront à la chaîne OTIAD la liste des quartiers prioritaires concernés. Le DMJEC et les coordonnateurs des RLJC seront tenus régulièrement informés des résultats de cette politique de recrutement, afin d'assurer la mise à jour et l'animation du réseau RLJC.

« 180  
réservistes  
citoyens  
sont des  
RLJC. »



## LE RESEAU RESERVE CITOYENNE RECONVERSION

Même si la déflation d'effectifs est atténuée par rapport à celle prévue dans le cadre du Livre blanc 2013 sur la défense et la sécurité nationale, le ministère de la défense doit conduire une manœuvre particulièrement délicate dans le domaine des ressources humaines, dont la fonction « reconversion » demeure un pilier incontournable. Afin de faciliter l'action du ministère de la défense dans le domaine de la transition professionnelle de son personnel, l'assemblée plénière du conseil supérieur de la réserve militaire du 28 novembre 2014 a approuvé la création en 2015 d'un réseau de réservistes citoyens dédié à la « reconversion ».

Sous le pilotage du directeur de Défense Mobilité, les réservistes citoyens de ce réseau, contribuent à l'action de Défense Mobilité au niveau local (une antenne au niveau de chaque base de défense), régional ou national. Les implantations de ces bases laissant de grands « déserts » pour la transition professionnelle du personnel de la défense, la présence de réservistes citoyens « ambassadeurs » de la reconversion permet de renforcer l'action de Défense Mobilité dans ces zones.

Constitué à terme de **160 membres**, le réseau « reconversion » des réservistes citoyens contribue à la mise en relation des

candidats avec les recruteurs, à l'accompagnement des candidats, au soutien de porteurs de projets entrepreneuriaux ou aux réflexions sur l'offre de service du ministère en matière de reconversion.

« Création d'un réseau de réservistes  
citoyen dédié à la reconversion »

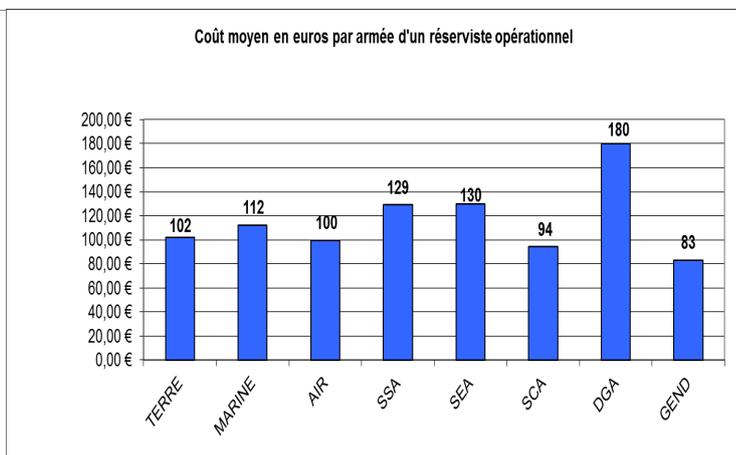
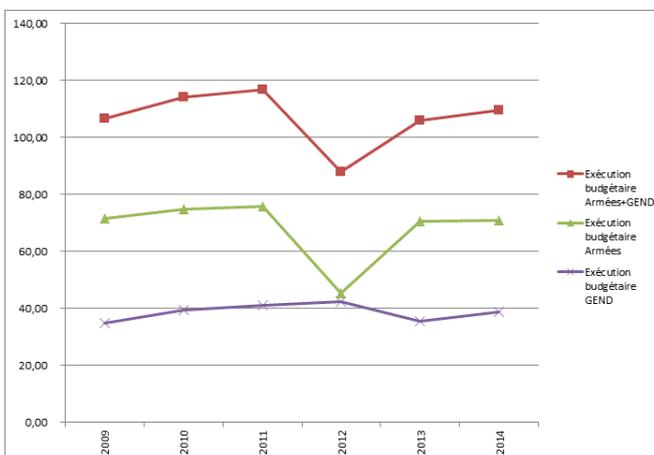
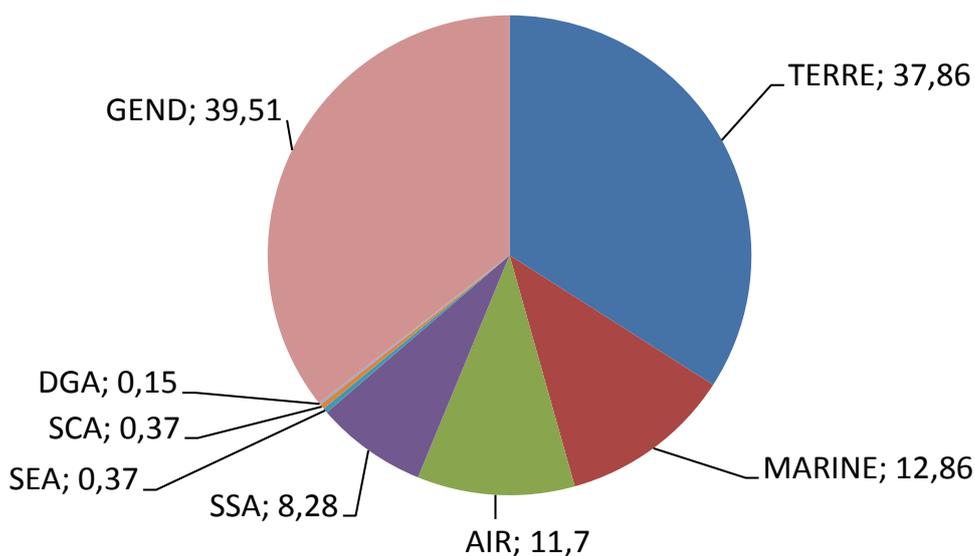


# 3 ANALYSE BUDGETAIRE

La nouvelle LPM prévoit une stabilité des budgets de la réserve à hauteur de 71 M€ par an pour les armées. La gendarmerie a vu son budget augmenter pour 2014 en passant de 35,65 M€ à 39,51 M€.

Pour les forces armées, en incluant la gendarmerie nationale et la DGA, le budget 2014 (PLF 2014) allouait respectivement 71,44 M€, 39,51 M€ et 0,15 M€ qui ont été engagés en fin de période. L'ensemble représente un budget total dédié à la réserve militaire de 111,1 M€\*.

## Répartition du budget de la réserve militaire par armées, services et gendarmerie (en M€)



\* Ce budget n'intègre que les rémunérations et charges sociales.

# 4 LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES

## 4.1 LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES

Partenaires incontournables de la réserve militaire, les associations de réservistes participent activement à la mise en valeur de la réserve militaire et de l'engagement des réservistes.

Elles sont nombreuses et diverses, d'armées ou interarmées. Une de leurs missions fondamentales réside dans l'entretien du lien entre les armées et la nation. Ainsi, les activités qu'elles organisent pour et autour de la réserve, contribuent au rayonnement de cette dernière auprès de la population. A ce titre, treize d'entre elles sont représentées au sein du conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) et participent pleinement à ses travaux (assemblée plénière, conseil restreint, groupes de travail, ...).

Dans le cadre de leur stratégie de rayonnement, les associations ont entrepris une conquête progressive des réseaux sociaux dont elles semblent savoir tirer avantage. Ainsi, si elles subissent une perte (relativement faible) de leur nombre d'adhérents, celui de leurs « amis » facebook ou les « followers » twitter ne cesse de croître. Dès lors, les réseaux sociaux constituent un moyen certain de promouvoir le message des associations au sein des populations, notamment auprès des jeunes, ce qui tend donc à relativiser leur perte d'influence.

Par ailleurs leur rôle dans la préparation, aux niveaux local et national, de la journée nationale du réserviste, est essentiel. Elles sont, à ce titre, représentées au sein du comité de pilotage de cette journée.

Outre leur rayonnement national, les associations de réservistes se positionnent également sur la scène internationale. Elles participent en effet activement à la confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR).

Ce tableau présente les effectifs des treize fédérations ou associations de réservistes représentées en 2014 au sein du CSRM.



ASSOCIATIONS	ARMEE DE TUTELLE	Nombre d'adhérents	Partenaire de la RC	Nouveaux adhérents 2014	Dont nombre de ROPS	Dont nombre de RCIT
UNOR	Interarmées	8123	OUI	373	1700	65
FNASOR	Interarmées	7712	OUI	136	589	48
FOMSORR	Interarmées	950	NON	10	30	50
FORR	Interarmées	1 300	NON	8	55	19
ANRAT (hors RORSEM)	Armée de terre	3 870	OUI	NC	1 548	107
ACORAM	Marine nationale	3 580	OUI	41	NC	NC
ANORAA	Armée de l'air	4 532	OUI	78	612	NC
ANORGEND	Gendarmerie nationale	1 300	OUI	48	1 001	234
GORSSA-UNMR	Service de santé des armées	1 272	OUI	30	565	40
RORSEM	Armée de terre	955	NON	25	650	0
ACOMAR	Marine nationale	2 558	OUI	43	1 023	204
RESGEND	Gendarmerie nationale	1084	OUI	40	674	22
ANSORAA	Armée de l'air	3 286	OUI	264	55	7

N.C. : non communiqué

## 4.2 INTERNATIONAL

### 4.2.1. LA CIOR et la CISOR

En 2014, la **confédération interalliée des officiers de réserve** (CIOR) a poursuivi son travail d'échange de bonnes pratiques en matière d'emploi et de développement des réserves entre pays membres ou partenaires de l'Alliance atlantique. Créée en 1948, regroupant les associations interarmées représentatives des 28 pays de l'Alliance et de 6 pays partenaires ou observateurs, la CIOR est la plus grande organisation de réservistes du monde.

La présidence française de la CIOR a passé le flambeau à ses successeurs bulgares le 8 août 2014.

Créée fin février 2013, la **confédération interalliée des sous-officiers de réserve** (CISOR) est issue de l'AESOR (association européenne des sous-officiers de réserve) datant de juin 1963. Cette confédération a pour vocation d'établir un pendant à la CIOR pour les sous-officiers, officiers mariniers et militaires du rang. Elle regroupe actuellement 13 pays pour un effectif estimé entre 50 et 60 000 réservistes et prévoit d'accueillir de nouveaux pays. La représentation nationale pour la CISOR est assurée par la fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve (FNASOR).



### 4.2.2. Confédération interalliée des officiers médicaux de réserve (CIOMR)

#### Qu'est-ce que la CIOMR ?

La CIOMR a été créée à Bruxelles en 1947 par la Belgique, la France et les Pays-Bas. En 2015, les associations d'officiers de réserve des pays *membres* de l'OTAN et/ou les bureaux réserve des ministères de la défense de ces mêmes pays y sont affiliés. Des associations de pays non-membres de l'OTAN sont aussi *membres associés*, comme l'Autriche et la Suisse.

Les délégués sont aussi bien des médecins que des dentistes, des pharmaciens, des vétérinaires, des infirmières, des techniciens et des officiers des services de santé (OCTA).

#### Quelle est l'organisation de la CIOMR ?

L'organe dirigeant de la CIOMR est son *comité exécutif*, qui comprend les chefs des délégations nationales qui sont les vice-présidents nationaux respectifs. Le président et le vice-président international sont d'une même nation et sont nommés à tour de rôle pour une durée de deux ans. Le secrétaire général est élu tous les 2 ans de façon indépendante. Le comité exécutif accepte les nominations des membres des délégations pour les autres fonctions du bureau. Ils assumeront leur fonction aussi pour 2 ans. Les Etats-Unis assurent actuellement la présidence : MG (Ret.) R. Kasulke pour la période 2014-2016. Les réunions ont lieu 2 fois par an de façon simultanée avec la CIOR et le NRFC.

#### Quelles sont les étapes clés dans le fonctionnement de la CIOMR ?

2005 : Statut d'observateur au sein du comité des chefs d'état-major des services de santé de l'OTAN (COMEDS) qui lui-même reporte au comité militaire.

2012 : Processus de rapprochement de la CIOMR du COMEDS avec de multiples « *taskings* » visant à établir la CIOMR comme le « *bras réserve* » du COMEDS.

#### Quels sont les objectifs de la CIOMR ?

Les objectifs de la CIOMR sont les suivants :  
Promouvoir une coopération effective avec les services de santé des forces d'active en fournissant des informations et un retour d'information à travers les compétences médicales civile des membres CIOMR.

Contribuer comme observateur actif aux réunions plénières et aux travaux des groupes de travail du COMEDS en insérant des réservistes compétents dans les domaines considérés.



### Quelles sont les contributions effectives de la CIOMR ?

#### 3C ou *Combat Casualty Care*

Epreuve de 1<sup>er</sup> secours du type SC2 pour les soldats non médicaux encadrée et supervisée par les membres de la CIOMR qui testent les capacités opérationnelles des compétiteurs. Développement par la CIOMR de manuels de 1<sup>er</sup> secours et NRBC pour personnels militaires suivant les normes OTAN. Le processus de certification OTAN de la 3C par le MilMedCoE/ACT a été initié (2014).

Constitution d'un **panel d'expert médicaux** par l'organisation 2 fois/an de symposiums scientifiques & médicaux avec le concours des forces d'active OTAN et des experts civils. Les thèmes sont choisis préférentiellement en accord avec le COMEDS et représentent une opportunité unique de rassembler les meilleurs experts mondiaux à la fois réservistes, des forces d'active et civils dans le domaine considéré.

### Quel est le mode de communication de la CIOMR ?

Communication extérieure : Journaux (*MCI Medical Corps*), web [www.ciomr.org](http://www.ciomr.org), workshops spécialisées, abstracts des congrès scientifiques : <http://www.gorssa.fr/page40.html>

Communication interne : Associations de réservistes et bureaux réserve/Bureaux relations internationales des ministères de la défense.



Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire

# C H A P I T R E 2 : E V O L U T I O N D E L A R É S E R V E M I L I T A I R E

Après avoir réaffirmé le caractère indispensable de la réserve militaire au sein de la Défense, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 propose **quatre axes d'évolutions** importants pour la réserve militaire :

- Une **optimisation des capacités** de la réserve opérationnelle ;
- Un **recours aux réservistes** dans les **domaines déficitaires** ou **sensibles** ;
- Un **élargissement du recrutement de réservistes** issus du civil corrélé à une amélioration de la gestion de la réserve de disponibilité ;
- **L'appartenance de la réserve citoyenne à la réserve militaire**, en consacrant son importance et la nécessité de la développer, tant pour ses capacités de rayonnement que pour les expertises dont disposent ses membres.

Les évolutions du contexte international survenues depuis 2013, et le niveau élevé d'engagement des forces armées qui en a résulté, ont conduit au dépassement des seuils opérationnels fixés par le Livre blanc. Les attaques de janvier 2015 qui ont enflammé la France ont confirmé son exposition à une menace terroriste en pleine expansion. L'actualisation de la LPM prévoit la mise en place d'une nouvelle politique de réserve, fondée sur un accroissement du nombre de jours d'activité des réservistes, une augmentation du nombre de réservistes et une hausse du budget associé.

## 1 RÉFORME DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

### RÉFORME DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

L'assemblée plénière du Conseil supérieur de la réserve militaire, qui s'est tenue le 26 novembre 2014, a présenté les évolutions au sein du CSRM suite à deux textes réglementaires :

- Le décret relatif à la simplification de la gestion et de l'administration des réservistes ;
- Le décret relatif à la réforme du Conseil supérieur de la réserve militaire.

Le décret relatif à la réforme du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire prévoit l'élargissement du Conseil supérieur de la réserve militaire **de 64 à 79 membres**, ainsi que la création de **deux nouveaux collèges** :

- ◆ le collège des réservistes opérationnels ;
- ◆ le collège des réservistes citoyens.

Il prévoit également la **création de trois commissions** :

- ◆ **consultation** : compétente pour les questions relatives à la situation des réservistes au sein des armées
- ◆ **partenariat** : compétente pour les questions relatives aux relations réserve-entreprises

- ◆ **promotion de l'esprit de défense** : compétente pour préparer les travaux du CSRM relatifs à la réserve citoyenne et au lien armée-nation

**Trois éléments** se voient dès lors **renforcés** :

- ◆ Le **partenariat avec les entreprises** grâce à la création d'une commission consacrée à ce thème ;
- ◆ La **concertation avec les réservistes** par la création de deux nouveaux collèges dédiés, de la commission de la consultation et la mise en place de commissions consultatives de la réserve opérationnelles au sein de chaque armée ou formation rattachée ;
- ◆ La **territorialisation** avec l'entrée au conseil supérieur de la réserve militaire d'autorités territoriales du MINDEF et de la gendarmerie nationale.

Les quatre arrêtés permettant de décliner la réforme du conseil supérieur de la réserve militaire ont été publiés à la suite de la signature officielle du décret portant modification du CSRM :

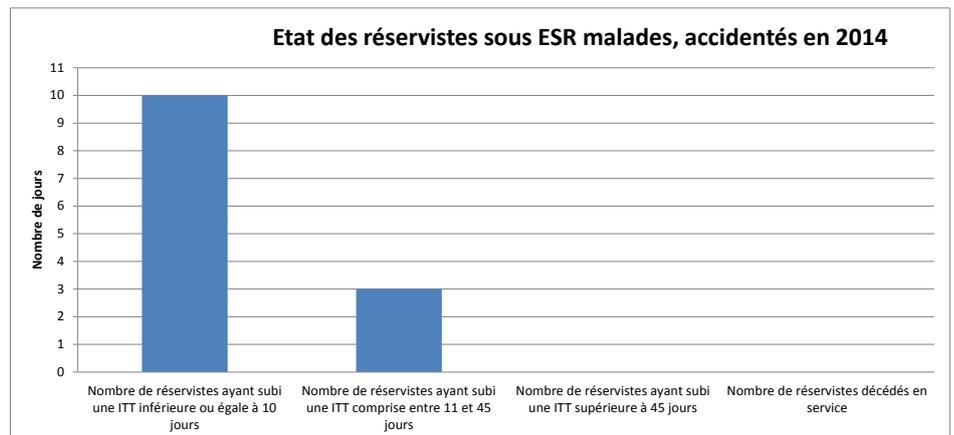
- l'arrêté portant règlement intérieur du conseil supérieur de la réserve militaire ;
- l'arrêté relatif aux commissions consultatives de la réserve opérationnelle ;
- l'arrêté relatif au secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire ;
- l'arrêté relatif au comité de liaison réserve-entreprise.

La gouvernance des réserves a été modifiée à la demande du ministre. Ainsi le comité directeur de la réserve militaire a été remplacé par des comités exécutifs dédiés, où sera présente la gendarmerie nationale.

## 2 LA PROTECTION SOCIALE DU RÉSERVISTE

### LE RÉSERVISTE VICTIME D'UN ACCIDENT EN SERVICE

« Un taux d'accidentologie stable »



Le code de la défense (Art. L.4251-2 et L.4251-7) garantit au réserviste, pendant les périodes d'activité, le bénéfice des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès du régime de sécurité sociale dont il relève en dehors de son service dans la réserve pour les affections n'ayant aucun lien avec l'activité militaire ainsi que le droit à réparation en droit commun des dommages subis dans le cadre de l'activité militaire.

En 2014, **13 réservistes servant sous ESR ont subi un accident lié au service** mais aucun décès dans ce cadre n'est à déplorer. Ce chiffre se situe dans la moyenne des années précédentes.

Les interruptions temporaires de travail (ITT) consécutives à ces accidents sont, pour **77 %** d'entre elles, inférieures à 10 jours **contre 23%** pour les ITT comprises entre 11 et 45 jours.



# 3 LA COMMUNICATION ET LE RAYONNEMENT

## 3.1 LA COMMUNICATION

L'amélioration de la notoriété de la réserve militaire en France est une impérieuse nécessité qui a été rappelé lors de l'assemblée plénière du 26 novembre 2014.



### LES OUTILS DE LA COMMUNICATION

#### • Le site web

- La moyenne mensuelle de fréquentation en 2014 s'établit à 12 317 visites (soit environ 400 par jour). Un pic est observé dans la dernière semaine précédant la Journée Nationale du Réserviste : 17 838 visites en avril 2014.

#### • Les réseaux sociaux



La page facebook du secrétariat général du CRSM, ouverte en septembre 2013, compte 2 588 fans en fin d'année 2014.

#### • Le print

Le secrétariat général du CRSM a poursuivi sa communication dans la création de blocs-notes à l'image de la réserve.



La plaquette de communication sur la réserve et les deux dépliants (partenariat à destination des entreprises et protection sociale du réserviste) restent téléchargeables en page d'accueil du site internet.

« la moyenne mensuelle  
de fréquentation de  
[www.defense.gouv.fr/  
reserves](http://www.defense.gouv.fr/reserves) en 2014 s'élève à  
12 317 visites. »



## 3.2 LA JOURNÉE NATIONALE DU RÉSERVISTE

La JNR 2014 :

- une opération de relations publiques concrétisée par 402 activités ;
- chiffre multiplié par deux en deux ans.

## ORGANISATION

La JNR 2014 a eu lieu le 10 avril 2014. Chaque département a organisé au moins un évènement d'envergure sur le thème "**La réserve militaire et la citoyenneté**".

Le thème retenu interrogeait la notion de citoyenneté à plusieurs niveaux :

- celui du réserviste et des associations représentatives (notion de « double citoyenneté ») ;
- celui de l'employeur et des organisations représentatives à l'heure du développement de la responsabilité sociale de

l'entreprise (RSE) ;

- celui de l'Education nationale qui forme les citoyens de demain (éducation, formation morale) ;
- celui des élus intéressés par une approche positive de la défense (exemplarité).

Ce thème présentait donc l'avantage d'être fédérateur pour tous les acteurs concernés et intéressait un large public. Il était facilement déclinable en activités et permettait un positionnement sur le terrain des valeurs.

## EVÈNEMENTS MAJEURS

La JNR 2014 a été marquée par 5 évènements majeurs :

- la remise du prix de la réserve militaire 2014 au lycée Henri IV par le ministre de la défense à la société THALES Group (catégorie des plus de 1000 salariés) et à la société de banques et d'expansion (SBE, catégorie des moins de 1000 salariés) ;
- le forum entreprise-défense, le 9 avril matin au lycée Henri IV, a permis à 11 entreprises partenaires de présenter leur activité à plus de 300 jeunes qui se sont succédé tout au long de la matinée pour échanger avec les réservistes ;
- le 1er trophée des réserves, course pédestre adossée au marathon de Paris le dimanche 6 avril 2014. 109 réservistes opérationnels et citoyens ont participé à cette première édition ;
- le colloque universitaire organisé à la Sorbonne, le 10 avril, sur le thème "*Engagement et Citoyenneté*" ;
- la cérémonie de ravivage de la Flamme au tombeau du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, qui a mobilisé les associations de réservistes et **plus de 400 jeunes issus des établissements scolaires d'Ile-de-France**.



## RESULTATS

- Bonne prise en compte de cette JNR par les autorités territoriales et leurs partenaires.
- la JNR 2014 suscite un intérêt modéré des médias. La presse quotidienne régionale se fait toujours l'écho de la JNR, la presse nationale peine à aborder le sujet.
- Si la coopération avec l'Education nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, stimulée par le trinôme académique, a été satisfaisante, l'implication des entreprises et des associations de réservistes dans cette JNR doit être améliorée.



# 4 LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

## 4.1 L'ORGANISATION DU PARTENARIAT

Le partenariat défense/entreprise a été confié par le ministre de la défense au conseil supérieur de la réserve militaire.

Le suivi du partenariat défense/entreprise relève du *bureau partenariat* du secrétariat général du CSRM.

**Objectif de ce partenariat : obtenir l'adhésion et le soutien des employeurs à la politique de la réserve militaire.**

L'activité militaire des réservistes est prise pour partie sur leur temps de travail. Leur activité professionnelle et leur rapport avec leur employeur ne doivent toutefois pas en être affectés.

Le CSRM assure cette mission en s'appuyant sur une structure dédiée, le comité de liaison réserve-entreprises (CLRE).

### Le comité de liaison réserve-entreprises

(Arrêté du 18 juin 2014 relatif au CLRE du CSRM - NOR : DEFH1414541A)

Ce comité est l'instance créée pour mettre en œuvre le partenariat défense/entreprise nécessaire. Il est placé sous la présidence et l'autorité du secrétaire général du CSRM, qui dispose d'un comité directeur pour arrêter les principales orientations et, au plan local, d'un réseau de correspondants réserve-entreprise-défense (CRED) mis en place dans les principaux pôles régionaux d'activité sur l'ensemble du territoire national.

Le CLRE a pour mission essentielle de faciliter les relations entre les forces armées, les employeurs et les réservistes, afin de permettre l'adoption, au sein des entreprises, de mesures facilitant le recrutement, la formation et l'emploi de réservistes.

#### ① AU NIVEAU CENTRAL :

Le comité de direction a notamment pour finalité d'évaluer l'activité des différents CRED, de tirer les enseignements de l'expérience acquise et d'arrêter les mesures à prendre pour optimiser le partenariat pour la réserve militaire.

#### ② AU NIVEAU REGIONAL :

Les CRED ont pour missions :

- \* **d'informer** les entreprises sur la réserve militaire ;
- \* **de sensibiliser** les entreprises à un engagement civique en faveur de la réserve militaire ;
- \* **de finaliser** l'engagement civique de l'entreprise par l'établissement d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire et obtenir ainsi l'appui des acteurs socio-économiques.

Ils assurent localement le suivi des conventions en lien étroit avec les référents défense des entreprises partenaires et le chargé de mission entreprises du secrétariat général du CSRM.

Ils constituent un relais d'information pour les entreprises vers les pôles régionaux à l'économie de défense (PRED) et Défense Mobilité en charge de la reconversion des militaires. Ils œuvrent en synergie avec ces deux réseaux.

En maintenant un contact permanent entre les employeurs, les réservistes et les forces armées, les CRED sont des acteurs de premier plan en matière de promotion de la réserve militaire.

Au 31 décembre 2014, le réseau animé par le bureau partenariat est constitué de 56 CRED.

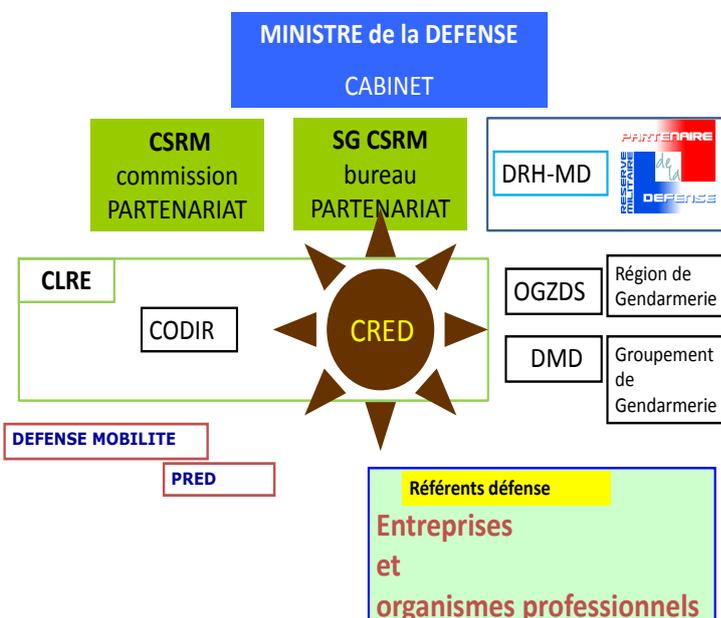
### Le bureau partenariat

Créé en mars 2012 par décision du comité de direction du CLRE, le bureau partenariat met en œuvre les directives du président du CLRE (secrétaire général du CSRM).

Ses missions sont les suivantes :

- \* **développer et animer** le réseau des CRED ;
- \* **mettre en place** les dispositions conventionnelles (modèles types) élaborées par les services de la DRH-MD ;
- \* **contrôler** la préparation et le suivi des projets de conventions ;
- \* **assurer** la liaison entre l'administration centrale et les OGZDS habilités à signer les conventions ;
- \* **suivre** la mise en œuvre et l'évolution des conventions validées ;
- \* **établir** et actualiser une liste nationale des entreprises ayant signé une convention.

Pour assurer ses missions, le bureau partenariat est commandé par un officier supérieur d'active.



## 4.2 LE DISPOSITIF LÉGAL ET CONVENTIONNEL

Le terme "entreprises" recouvre tous les organismes, structures, établissements, publics ou privés, y compris les administrations, qui emploient du personnel, quel que soit leur statut juridique.

### LE DISPOSITIF LÉGAL

L'article L.4221-4 du Code de la défense évoque et organise le partenariat entre la défense et les entreprises.

Le livre II du Code de la défense décrit les obligations des employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels :

#### Pour l'employeur, sur demande d'un salarié :

- obligation de libérer son salarié jusqu'à 5 jours par an avec un préavis d'un mois ;
- refus possible au-delà des 5 jours (motivé et notifié) ;
- disposition salariale laissée à son initiative (maintien total ou partiel, suspension).

#### Pour le réserviste :

- droit à 5 jours d'activité par année civile ;
- préavis d'un mois obligatoire ;
- obtention de l'accord de l'employeur au-delà des 5 jours.

### LE DISPOSITIF CONVENTIONNEL

Les forces armées, directions et services du ministère de la défense, ont besoin de réservistes jeunes, disponibles, réactifs, compétents, opérationnels et efficaces. Une disponibilité de 20 jours par an est recherchée.

des responsabilités, goût de l'initiative, réflexe du compte rendu, discipline, loyauté, sang-froid et réactivité positive en gestion de crise)... somme toute : un SAVOIR-ETRE.



Les entreprises qui mettent en œuvre, par l'aménagement des conditions de travail de ses personnels ayant la qualité de réserviste (convention), des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi, concrétisent leur engagement citoyen en faveur de la politique de la réserve militaire.

#### Objectifs de la convention :

- Constater le soutien de l'entreprise à la politique de la réserve militaire et au développement de l'esprit de défense ;
- Resserrer les liens entre l'entreprise et les forces armées par l'intermédiaire de ses réservistes et du "réfèrent-défense" de l'entreprise. Ce dernier est un interlocuteur privilégié du CSRM ;
- Mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la défense et l'entreprise, permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération civilo-militaires ;
- Permettre aux employeurs de mieux connaître ses salariés réservistes, notamment à travers leur engagement civique, leurs qualités humaines, professionnelles et militaires ;
- Favoriser l'épanouissement et l'équilibre de ses salariés réservistes ;
- Faire bénéficier l'entreprise des qualités militaires de ses salariés réservistes (esprit d'équipe, sens

#### Engagements de l'entreprise :

- Définir le nombre de jours accordés par l'entreprise à ses salariés réservistes, pour leur permettre d'honorer leur engagement auprès des forces armées ;
- Fixer les délais de préavis nécessaires à l'engagement des salariés réservistes sans porter préjudice au bon fonctionnement et à l'organisation de l'entreprise ;
- Arrêter les conditions de disponibilité et de réactivité (délai de 15 jours ou moins) des salariés réservistes de l'entreprise ;
- Préciser les conditions de rémunération des salariés réservistes pendant leurs temps d'engagement auprès des forces armées (maintien total ou partiel du salaire).

#### Bénéfices pour l'entreprise

- Afficher une démarche citoyenne et démontrer son civisme au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise ;
- Bénéficier, sous réserve de la décision du ministre de la défense, de la qualité de "partenaire de la défense nationale" ;
- Participer au prix de la réserve militaire ;
- Accéder à des informations relevant du monde de la défense.



### 4.3 RESULTATS

Au cours de l'année 2014 :

- 19 entreprises ont signé une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la défense ;
- 7 entreprises n'ont pas souhaité renouveler leur partenariat.

Au 31 décembre 2013, le nombre de conventions valides était de **316**.

Au 31 décembre 2014, le nombre de conventions valides est de **328**.

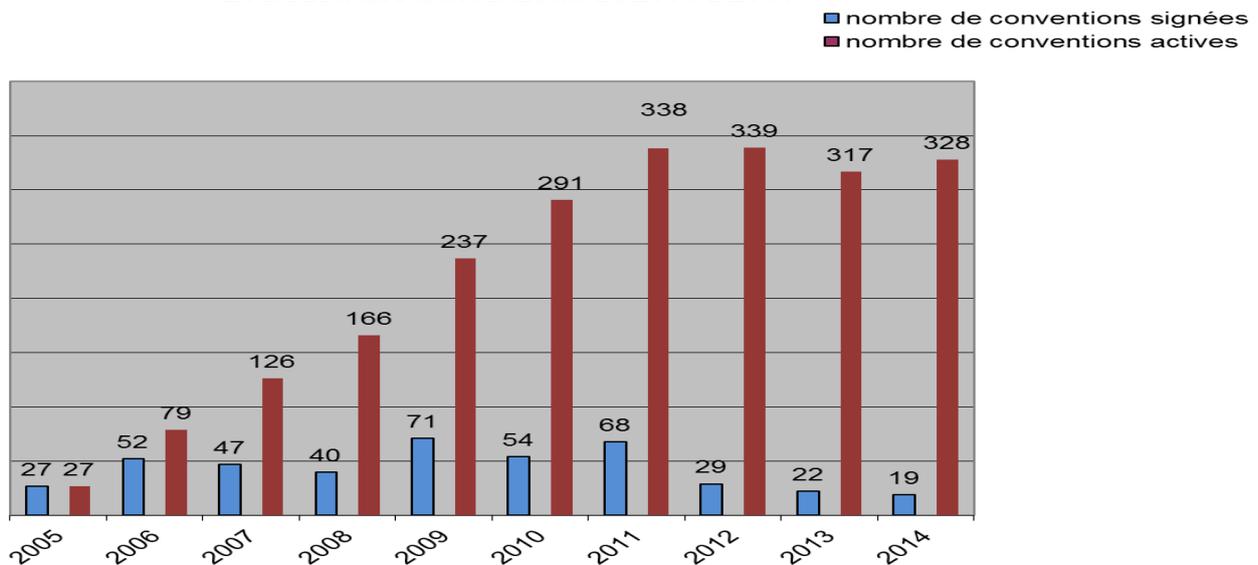
Soit un taux de progression de près de +4% (+ 12 conventions par rapport au 31 décembre 2013).

Les entreprises signataires sont issues de l'ensemble du monde socio-économique :

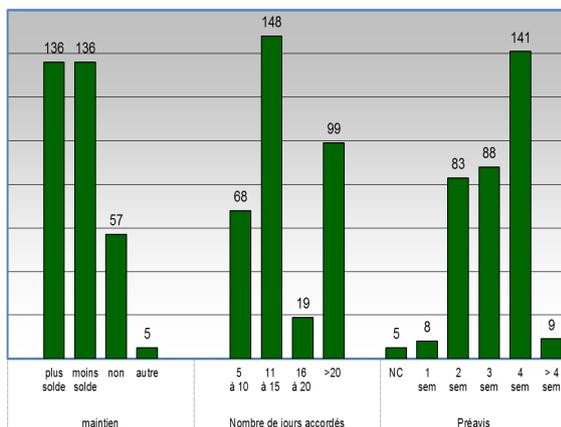
- entreprises privées (EP) ;
- établissements ou organismes relevant de la fonction publique d'Etat (FPE) ;
- établissements ou organismes relevant de la fonction publique hospitalière (FPH) ;
- établissements ou organismes relevant de la fonction publique territoriale (FPT).

Tous les types d'activités sont concernés : distribution, services informatiques, aéronautique, services publics, vente, commerce, industrie agroalimentaire, énergie, chimie, audit, conseil, expertise comptable, artisanat, etc.

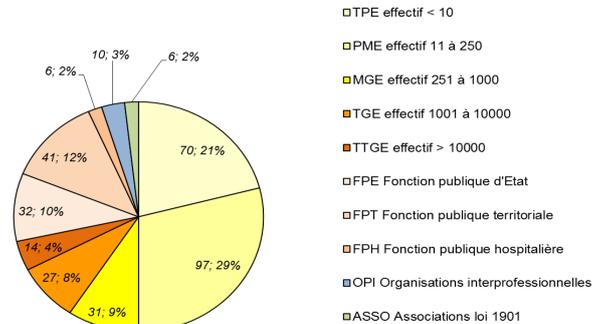
Evolution des conventions de 2005 à 2014



Dispositions contractuelles par nombre d'entreprises  
(maintien ou non du salaire, nombre de jours accordés, préavis maximum)



REPARTITION DES CONVENTIONS  
PAR TYPE D'ENTREPRISE



# 5 LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

## LES COMMISSIONS

En vertu du décret n° 2014-130 du 14 février 2014 portant modification du conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM), le CSRM crée et anime les trois commissions suivantes dans le cadre du renforcement de ses missions de promotion de l'esprit de défense, du renforcement du lien armée-nation, de la consultation sur toute question d'ordre général concernant la réserve militaire :

- La **commission de la consultation** destinée à connaître les questions relatives à la situation des réservistes au sein des armées,
- La **commission du partenariat** compétente pour les questions relatives à la signature de convention réserve-entreprise-défense,
- La **commission de la promotion de l'esprit de défense** chargée de préparer les travaux du CSRM relatifs à la réserve citoyenne et au lien armée-nation.



## LES GROUPES DE TRAVAIL

**Cinq groupes de travail en 2013**, dont deux ayant des thématiques prospectives en matière d'emploi :

- Le groupe de travail « **réserve militaire et Intelligence Economique** » est un groupe de réflexion prospective qui vise à déterminer la place que pourrait occuper la réserve militaire dans le domaine de l'Intelligence Economique et quels seraient ses apports tant pour le monde économique que pour les forces armées.

**Conclusions** (juillet 2014) : La Défense, qui constitue un centre de coûts pourrait entrer dans une logique de participation à la création de richesse nationale, au développement économique et à la protection des intérêts économiques français dans le cadre de sa mission première qu'est la protection des intérêts nationaux. En vue d'entrer dans cette logique, le GT préconise la création d'une cellule IE composée de réservistes formés au préalable à l'IE, notamment par des « wargames ».

- Le groupe de travail « **amélioration du recrutement des réservistes opérationnels** » a pour objet de proposer une amélioration significative aux procédures actuelles ou, éventuellement, une réforme complète de l'organisation du recrutement afin d'arrêter une nouvelle politique de recrutement.

**Mesures préconisées** (mai 2014) : notamment dans les déserts militaires: densification de l'enseignement de défense, renforcement du rôle des CIRFA dans le recrutement des réservistes officiers et sous-officiers, harmonisation interarmées des procédures de recrutement de réservistes.

- Le groupe de travail « **fidélisation des réservistes opérationnels** » dont l'objectif était de disposer de réservistes opérationnels dont la durée moyenne de services serait d'au moins 4 ans à l'horizon 2015 a rendu ses conclusions début juin 2014.

Le GT a identifié une cible d'action, à savoir le réserviste opérationnel qui accomplit entre 15 et 30 jours d'activité par an, âgé de 18 à 40 ans. Sa fidélisation réside notamment dans la définition d'une mission précise et valorisante, et l'accomplissement de 25 jours de réserve annuels en moyenne. Les raisons de la désaffection de la cible pour la réserve : tendance à favoriser d'anciens militaires déjà formés et opérationnels, besoin de pyramider la réserve nécessitant une gestion RH rigoureuse, nécessité de mettre en place un programme pédagogique de la formation.

**Mesures préconisées** : création de parcours professionnels identiques à ceux de l'active, recours à la validation des acquis de l'expérience (VAE), maintien d'un lien souple avec les réservistes en vue de faciliter leur éventuelle réintégration ultérieure

- Le groupe de travail concernant la **politique générale des réservistes opérationnels spécialistes** visait à préparer la montée en puissance évoquée dans le LBDSN et pour cela en formaliser son exécution en proposant des dispositions et, si nécessaire, une politique générale concernant les « réservistes spécialistes ».

**Propositions rendues** (début juin 2014) :

- des allègements des procédures administratives pour les différentes phases de gestion au regard de la grande souplesse d'emploi et de mobilité des réservistes.
- l'augmentation du nombre de « réservistes spécialistes » au cours des prochaines années en vue de pallier la diminution des effectifs de l'active.

• Le groupe de travail « **réserve militaire et action de reconstruction post-conflit** » visait à étudier pour juillet 2014, les périmètres d'emploi qui pourraient être confiés aux réservistes opérationnels pour les missions de reconstruction post-conflit et proposer des dispositions et processus qui valoriseraient leur travail et conduiraient à améliorer le positionnement national sur ces marchés.

• Effet recherché : permettre l'augmentation de la part des entreprises françaises dans les marchés de reconstruction des théâtres d'opérations extérieures où les armées françaises sont intervenues.

• conditions d'emploi des réservistes dans la récupération de marchés de reconstruction sur les théâtres où agissent nos forces : interaction avec l'ensemble des acteurs publics, privés, économiques, bénévoles, etc. nécessité de disposer d'une capacité de gérer dans le long terme et sur un large spectre ; capacité de capitalisation et de gestion de l'information à finalité économique et de reconstruction agir en environnement militaire avec une connaissance pratique du volet économique civil.

#### Dispositif proposé :

- un commandement type « commandement cyber » placé sous les ordres du sous-chef opérations de l'EMA ;
- une structure légère constituée d'un noyau de personnel d'active en mesure de gérer des réseaux de réservistes opérationnels et citoyens ;
- un modèle financier de coût variable (réserve) à effectif ETP limité (active) ;
- des réservistes employés en base arrière nationale comme sur le terrain : connexion avec des organisations non-militaires et expertises dont ne disposent pas les forces ;



Enfin l'assemblée plénière de novembre 2014 a demandé la reconduction en 2015 des deux groupes de travail prospectifs, « Intelligence économique » et « réserve et action de reconstruction post-conflit », afin de pousser les réflexions et de détailler les actions à mener.

# C HAPITRE 3 :

## CONCLUSION

2014 aura été une année charnière pour la réserve militaire à plus d'un titre.

Au plan réglementaire tout d'abord, l'ensemble des textes régissant la réserve militaire a été repensé. Cette réforme vise la simplification et une plus grande efficacité de la réserve militaire au travers d'une nouvelle gouvernance et d'un conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) rénové.

La qualité des propositions élaborées par les cinq groupes de travail ont permis la mise en œuvre de parcours professionnels des réservistes opérationnels identiques à ceux de leurs camarades d'active, ainsi qu'un suivi RH personnalisé, concourant directement à l'attractivité des parcours et à la fidélisation de nos réservistes. S'agissant des réservistes citoyens, elles ont conduit à la densification de leur rôle, comme l'illustre la montée en puissance des réseaux cyberdéfense et reconversion.

Des relations plus étroites ont également été nouées entre la réserve militaire, le monde de l'entreprise et celui de l'Education nationale, acteurs majeurs du lien armée-nation et de la promotion de l'esprit de défense.

Ces mesures, conjuguées à une nouvelle stratégie de communication relative aux réserves, voulue par le ministre de la défense et mise en œuvre par la délégation à l'information et la communication de la défense (DlCoD) et le CSRM, ont posé les fondations qui permettront, dès 2015, une montée en puissance de la réserve militaire, appelée à jouer plus que jamais un rôle essentiel dans la défense et la sécurité de notre pays.



Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire

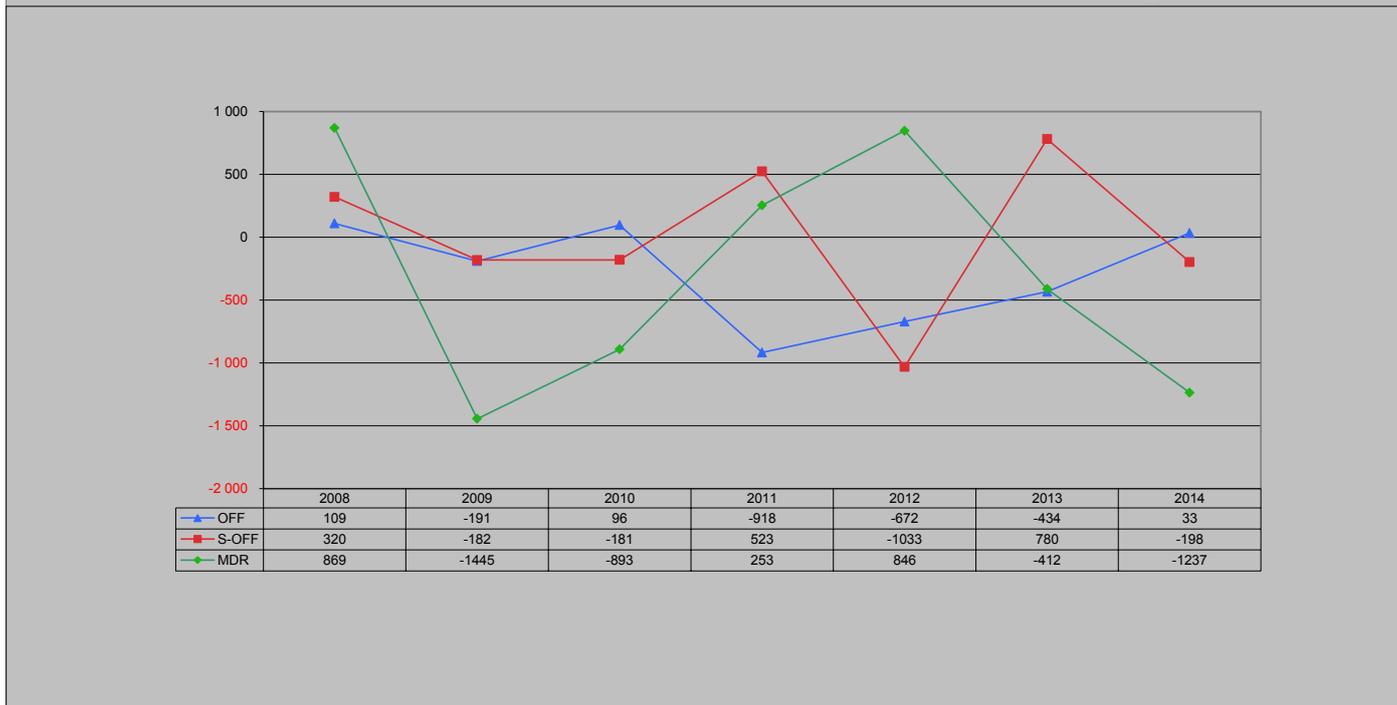
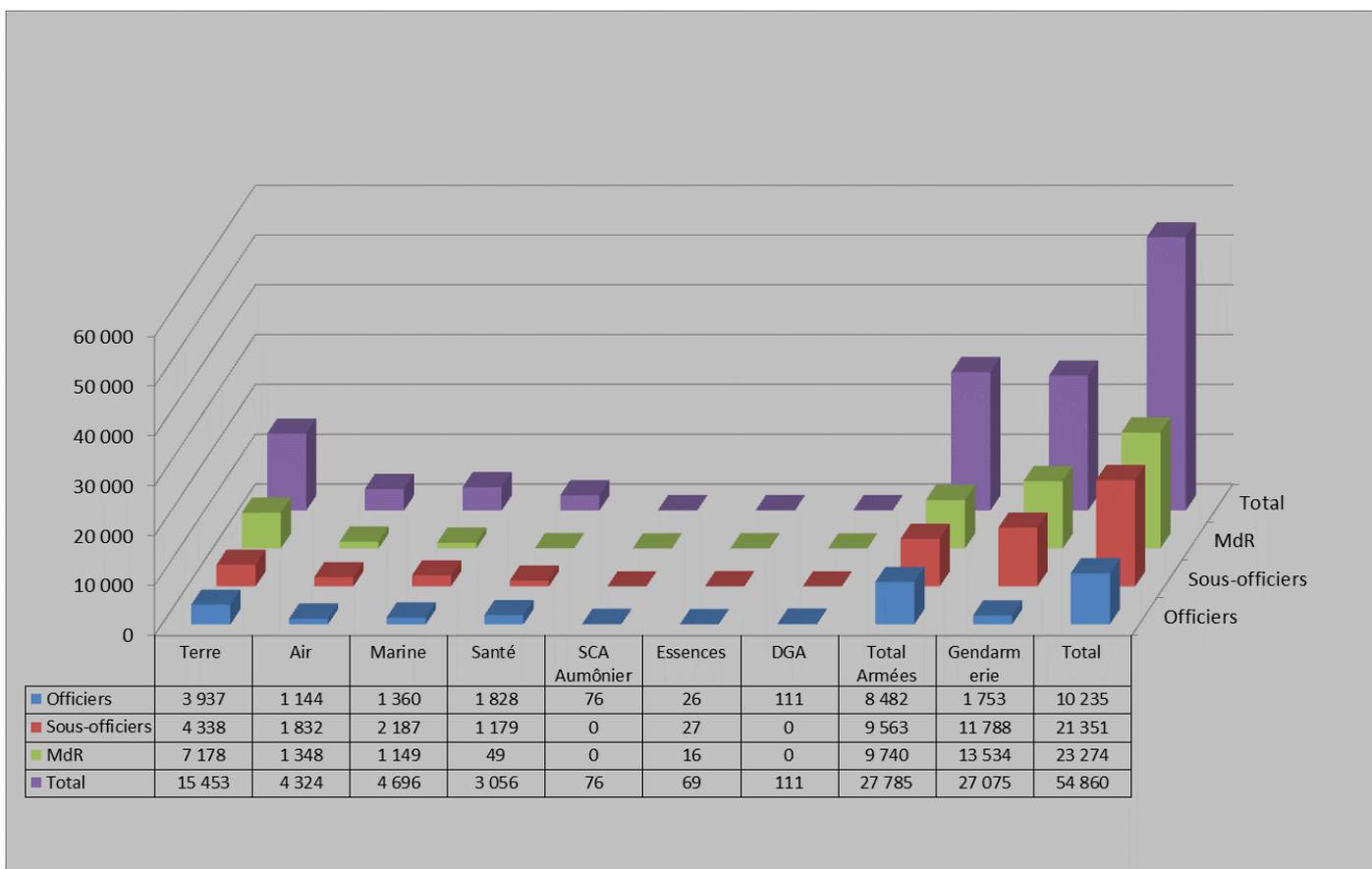


# C H A P I T R E 4 :

## A N N E X E S

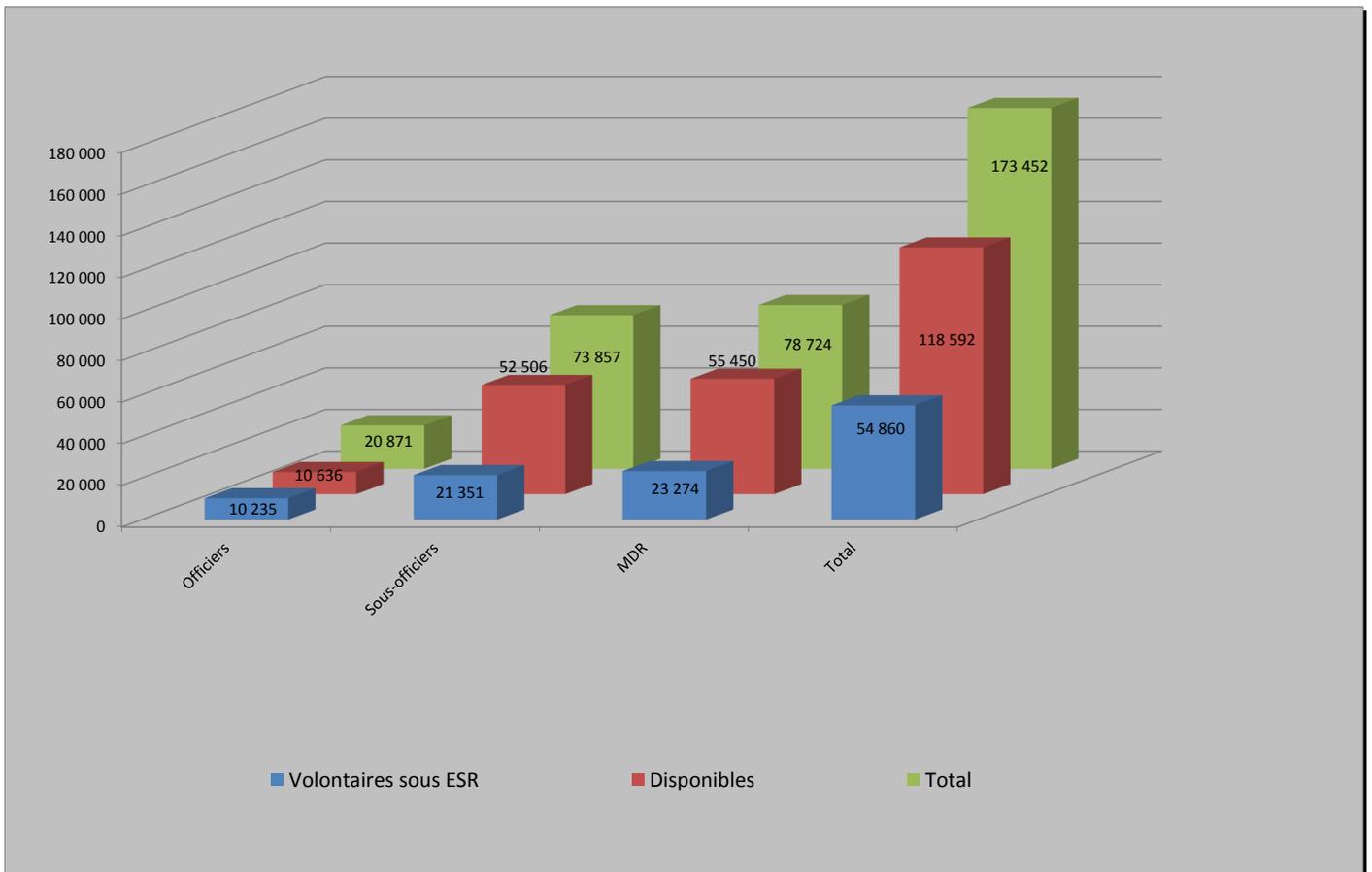
ANNEXE 1

RÉPARTITION DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS SOUS ESR  
ET ÉVOLUTION PAR CATEGORIES DE GRADES ENTRE 2008 ET 2014  
AU 31 DÉCEMBRE 2014



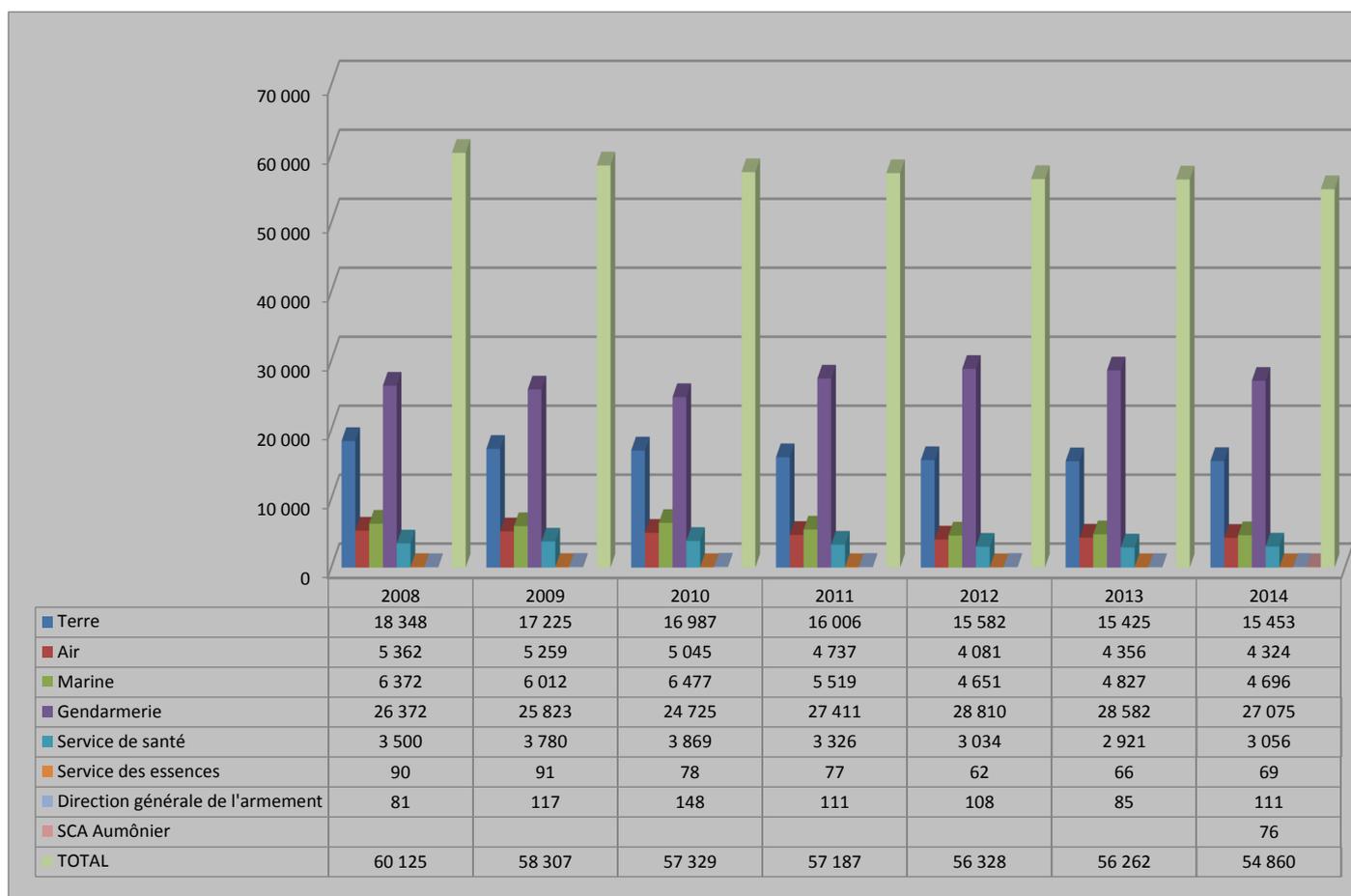
ANNEXE 2

RÉPARTITION CATÉGORIELLE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS SOUS  
ESR ET DES DISPONIBLES AU 31 DÉCEMBRE 2014



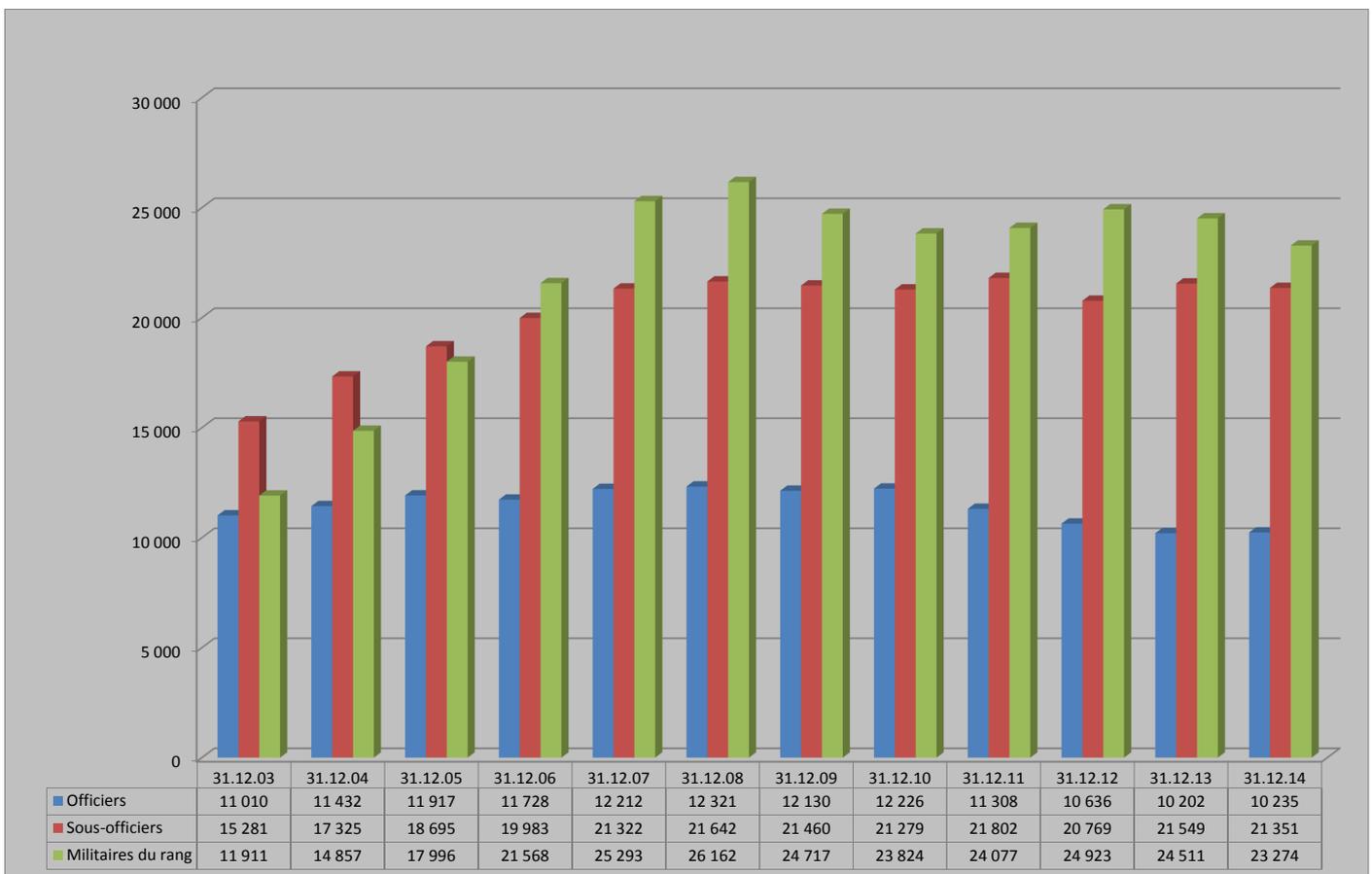
ANNEXE 3

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ESR ENTRE 2008 ET 2014



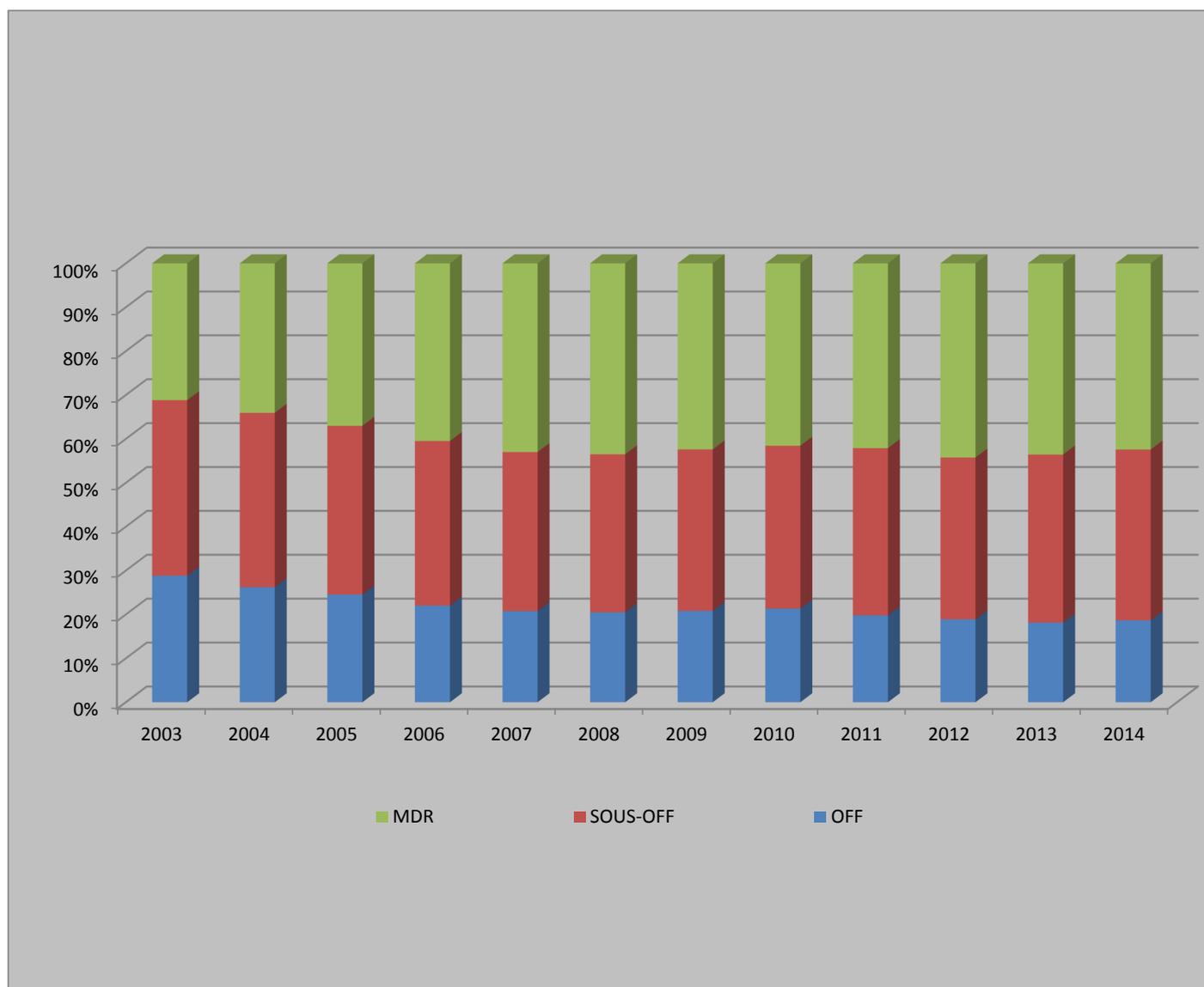
## ANNEXE 4

## REPARTITION DES ESR ENTRE 2003 ET 2014 EN CATÉGORIE DE GRADES



ANNEXE 5

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION CATÉGORIELLE DES EFFECTIFS (ESR)  
ENTRE 2003 ET 2014

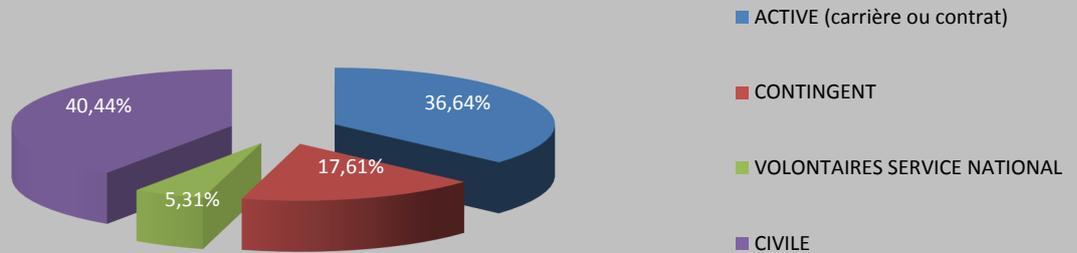


## ANNEXE 6

## RÉPARTITION DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS PAR ORIGINES

	ARMEE DE TERRE	ARMEE DE L'AIR	MARINE	GENDARMERIE	SERVICE DE SANTE	SERVICE DES ESSENCES	DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT	SCA Aumônier
CARRIERE/CONTRAT	50,54%	57,15%	51,60%	23,71%	29,02%	91,30%	26,13%	0,00%
CONTINGENT	14,52%	8,21%	7,33%	21,78%	26,67%	8,70%	0,00%	0,00%
VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS	0,00%	0,23%	1,85%	10,22%	1,57%	0,00%	0,00%	0,00%
VOLONTAIRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE	34,94%	34,41%	39,22%	44,30%	42,74%	0,00%	73,87%	100,00%

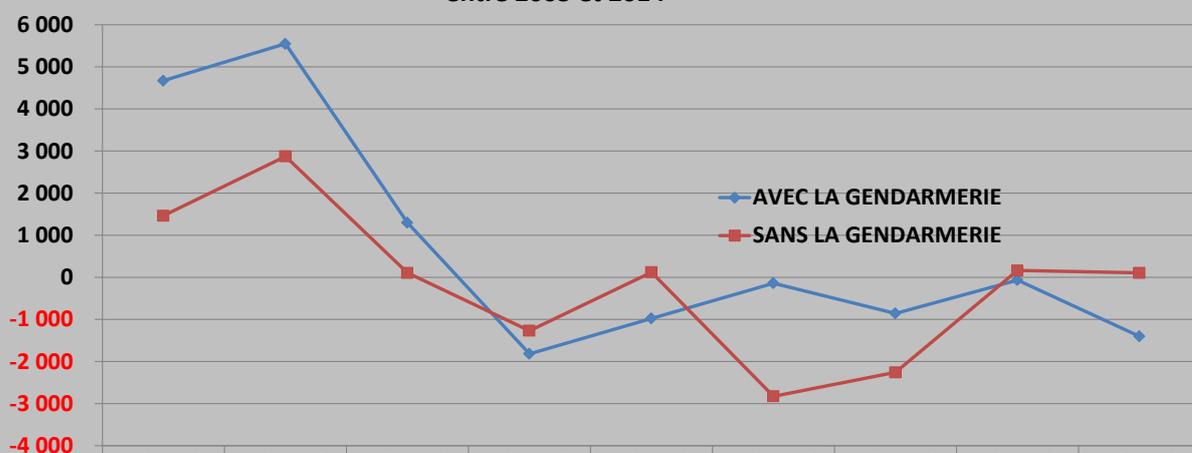
## Répartition des réservistes opérationnels par origines



ANNEXE 7

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES RÉSERVISTES  
OPÉRATIONNELS (RO1) ENTRE 2005 ET 2014

Suivi de l'évolution de la population des réservistes opérationnels (RO1)  
entre 2005 et 2014



	Evolution de 2005 à 2006	Evolution de 2006 à 2007	Evolution de 2007 à 2008	Evolution de 2008 à 2009	Evolution de 2009 à 2010	Evolution de 2010 à 2011	Evolution de 2011 à 2012	Evolution de 2012 à 2013	Evolution de 2013 à 2014
AVEC LA GENDARMERIE	4671	5548	1298	-1818	-978	-142	-859	-66	-1402
SANS LA GENDARMERIE	1463	2872	105	-1269	120	-2828	-2258	162	105



Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire



Chargés de projet : lieutenant de vaisseau (marine) Jérôme Fauchère, commandant (air) (R) Fabrice Maronneaud.  
Directeur de projet : général (terre) Thierry Beckrich.  
Contributeurs : Chef d'escadron (gendarmerie) Christian Saget, capitaine (air) Solène Darras, mademoiselle Lucia Vergoz

Crédits des photos : Ministère de la défense - DR SIRPA GEND